

Section II

Missions, objectifs stratégiques et programmes

Mission **B**

Promouvoir la paix
la démocratie et les droits
de l'Homme

Comme l'énonce en exergue le Cadre stratégique décennal, « *la Francophonie entend apporter une contribution significative à la promotion de la paix, de la démocratie, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme, en mettant l'accent sur la prévention. Une vie politique apaisée et la jouissance par les citoyens de tous leurs droits, objets de la Déclaration de Bamako, sont en effet considérées comme des éléments indissociables du développement durable. La gestion des affaires publiques conforme aux principes de la bonne gouvernance est essentielle pour une redistribution plus équitable des ressources.*

La Francophonie choisit de mettre l'expertise de son vaste réseau intergouvernemental, institutionnel, universitaire et non gouvernemental au service de ses pays membres en vue du renforcement des capacités nationales, du règlement des conflits et de l'accompagnement des sorties de crise. Par son action, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue efficacement à la réalisation de ces objectifs ».

Pour remplir cette mission au cours des prochaines années, le Cadre stratégique décennal prévoit de concentrer les actions de l'Organisation sur deux grands objectifs stratégiques, dans la double perspective du développement et de la paix :

- 1.** Consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit.
- 2.** Contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix.

À la lumière des pratiques développées, notamment au cours de ces deux dernières années, qui ont permis de décliner le registre des actions prévues au titre du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, il convient de souligner que ces deux objectifs stratégiques se confortent mutuellement, en raison, d'abord, des instruments et des démarches qui leur sont communs, comme l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, les réseaux institutionnels et de compétences, le partenariat avec la société civile, les outils en matière d'éducation et de formation, les échanges d'expériences et de pratiques positives.

Sans doute, par ailleurs, le second objectif stratégique appelle-t-il plus précisément le déploiement des actions politiques et diplomatiques que la Charte de la Francophonie, adoptée à Antananarivo en novembre 2005, confie en son article 7 au Secrétaire général qui, en liaison avec les instances, dans des « *situations de crise ou de conflit dans lesquelles des membres peuvent être ou sont impliqués* », « *propose des mesures spécifiques pour leur prévention, leur gestion et leur règlement, éventuellement en collaboration avec d'autres organisations internationales* ». Toutefois, les champs d'intervention couverts respectivement se rejoignent sur de multiples points.

Les actions déployées en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme, valeurs considérées aussi comme des éléments essentiels tant de la prévention structurelle des crises et des conflits que de la consolidation de la paix, sous-tendent, en effet, une approche francophone consolidée tout au long des processus, les acquis métho-

dologiques et de substance étant appelés en retour à être fortifiés à l'épreuve de situations de crise ou de sorties de crise, appelant un sursaut de solidarité et de créativité.

De même, l'élaboration du présent projet de programmation a bénéficié des avancées significatives intervenues dans ce secteur depuis deux ans. Au niveau du corpus normatif, la Déclaration de Bamako, dont le Symposium de Bamako + 5, en novembre 2005, a confirmé la portée et la pertinence, a été enrichie par l'adoption, en mai 2006, de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, mettant en lumière le principe de la responsabilité de protéger. Au niveau opérationnel, les avancées se sont notamment traduites par une plus grande mutualisation des ressources et une articulation beaucoup plus étroite avec l'action menée dans ces domaines par l'ONU et les autres organisations régionales.

L'ambition et la dimension nouvelles que les concertations et les décisions les plus récentes de la Francophonie ont dès lors imprimées aux engagements de Bamako ont été clairement approuvées par les chefs d'État et de gouvernement qui ont réaffirmé, dans leur Déclaration de Bucarest, leur « attachement à la démocratie comme système de valeurs et comme facteur de développement et de paix durables », en invitant le Secrétaire général à donner sa pleine opérationnalité au dispositif de Bamako, en tant qu'instrument au service de la prévention des conflits et du renforcement de la paix, et à proposer aux instances les éventuelles mesures qu'il jugerait opportunes, en vue de la mise en œuvre des conclusions de Saint-Boniface.

Objectif stratégique n° 1

Consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit

Le premier objectif stratégique vise à consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit, au quotidien, dans les pays dont la situation politique s'inscrit dans un processus progressif de stabilisation, tout en sachant que cette dynamique requiert une vigilance et une adaptation permanentes, et concerne tous les États et gouvernements membres de la communauté francophone.

Dans cet esprit, l'action programmée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), au titre de ce premier objectif stratégique, s'articule autour de trois grands axes, respectivement tournés vers :

- **la gouvernance démocratique** par le développement institutionnel et l'approfondissement de l'État de droit (programme n° 1 : Conforter le développement institutionnel et la gouvernance démocratique) ;
- **la vie démocratique** par la consolidation des processus et l'affermissement des acteurs sociopolitiques (programme n° 2 : Consolider les processus et la vie démocratiques) ;

- **la culture démocratique** par la promotion et l'intériorisation des droits de l'Homme et des principes de la démocratie (programme n° 3 : Promouvoir les droits de l'Homme et la culture démocratique).

À ces trois niveaux complémentaires, les questions posées impliquent l'appropriation et la défense de valeurs. C'est dans cette dimension éthique, fondée à la fois sur l'universalité des principes et des droits et sur la pluralité des cultures portées par une langue internationale commune, que la Francophonie puise le capital de références, d'expériences et d'expertises qu'elle investit dans la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie. Celle-ci s'inscrit, en effet, à travers la valorisation du patrimoine commun et des différents systèmes juridiques francophones, dans la problématique de l'unité dans la diversité qui sous-tend l'idéal de la Francophonie depuis l'origine.

C'est ainsi que les valeurs liées à la démocratie et aux droits de l'Homme font aujourd'hui partie des critères d'appréciation pour l'adhésion à l'OIF, en étroite corrélation avec le partage de la langue française. C'est le même sens qu'il faut donner à l'engagement de la Francophonie en faveur de la diversité culturelle et de la démocratisation des relations internationales.

Aussi, est-ce dans la double perspective de renforcer les capacités d'action de ses membres au plan national et leurs capacités de participation au concert international que l'OIF s'attachera à mettre non seulement en valeur mais en œuvre les engagements auxquels les États et gouvernements ont souscrit dans la Déclaration de Bamako (novembre 2000), ainsi que dans le Programme d'action annexe, afin de mieux répondre aux exigences de la démocratie, en matière d'État de droit, d'élections, de vie politique, de culture intériorisée et de droits de l'Homme.

Pour ce faire, les engagements de Bamako ont été relus et confortés à la lumière, bien entendu, des travaux de l'Observatoire permanent des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, mais aussi à la faveur de plusieurs rendez-vous qui ont marqué l'actualité de la Francophonie depuis un an.

C'est dans ce contexte que l'OIF, à travers sa Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP), entend poursuivre et recentrer ses activités de consolidation de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme. À un premier niveau, ses interventions continueront de prendre la forme de dotations, de formations, de services d'expertise, d'appui à la présence et à la participation de pays membres ainsi que de soutien à l'édition, à la traduction ou à la diffusion d'outils. À un second niveau, c'est en termes d'échange d'informations, de campagnes de sensibilisation, d'animation de réseaux, de consultations et de concertations que la Francophonie développera sa diplomatie des droits de l'Homme et de la démocratie sur la scène internationale.

Dans tous les cas, la langue et les valeurs de la communauté francophone, conjuguées à l'approfondissement des normes, des principes et des pratiques inscrits dans le patrimoine

juridique comme dans les textes de référence de la Francophonie, sous-tendront les efforts d'une coopération multilatérale à la fois solidaire et influente, tant à l'échelle intercontinentale que régionale.

Sous l'angle géographique, l'Afrique demeurera un pôle majeur de cette coopération, mais l'OIF veillera, dans l'esprit de la Déclaration de Bucarest, à élargir son champ d'intervention aux nouvelles frontières de l'espace francophone, en direction notamment de l'Europe centrale et orientale, tout en consolidant ses actions dans le monde arabe, en Asie et dans les Caraïbes.

Quant aux populations ciblées, l'accent mis sur les responsables institutionnels, les acteurs sociopolitiques et les défenseurs des droits de l'Homme intégrera des préoccupations plus transversales liées à l'égalité des genres et à la promotion de la jeunesse ainsi que, plus généralement, à la défense des droits des individus appartenant à des groupes vulnérables, tels que les migrants, les réfugiés et les déplacés.

Il reste que, dans le cadre de ressources limitées, cette approche globale sera nécessairement sélective en ce qu'elle se concentrera sur des secteurs et des acteurs identifiés en fonction des priorités définies par les instances et les textes officiels de la Francophonie mais aussi en s'appuyant sur les mécanismes de consultation mis en place avec les réseaux de structures gouvernementales, d'institutions indépendantes, d'organisations internationales non gouvernementales (OING) et d'experts, développés ces dernières années par la DDHDP.

Trois programmes sont consacrés à cet objectif stratégique. Ils visent à :

- 1.** Conforter le développement institutionnel et la gouvernance démocratique.
- 2.** Consolider les processus et la vie démocratiques.
- 3.** Promouvoir les droits de l'Homme et la culture démocratique.

Objectif stratégique n° 1

Consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit

Programmes	Projets	Principales activités
Conforter le développement institutionnel et la gouvernance démocratique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les institutions judiciaires ainsi que leurs réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Appui informatique, bureautique et documentaire Soutien aux réseaux et modules de formation Préparation de la Conférence des ministres francophones de la Justice
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les institutions de la démocratie et des droits de l'Homme ainsi que leurs réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités humaines des institutions et consolidation de l'offre francophone de formation et d'expertise Renforcement des capacités d'action et de communication des institutions Mobilisation des réseaux institutionnels
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le droit et la gouvernance au service de l'intégration et du développement 	<ul style="list-style-type: none"> Efficiences comparées des systèmes et dialogue des cultures juridiques Harmonisation et unification du droit Appui aux politiques de réforme de l'État
Consolider les processus et la vie démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les processus électoraux 	<ul style="list-style-type: none"> Observation modulée des élections Renforcement des capacités des institutions et des acteurs impliqués dans le processus électoral
	<ul style="list-style-type: none"> Développer la coopération et la diplomatie parlementaires (APF) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la formation et au perfectionnement des parlementaires et fonctionnaires des parlements Renforcement des capacités des parlements (Noria) Parlement francophone des jeunes Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie Missions de bons offices Mission d'observation des élections

Programmes	Projets	Principales activités
Consolider les processus et la vie démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir la liberté de la presse 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des législations et des réglementations garantissant la liberté de l'information et de la communication ■ Consolidation des instances de régulation de la communication ■ Appui aux activités d'autorégulation de la presse ■ Transformation des entreprises de presse (audiovisuelle et écrite) sous statut d'État
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer le pluralisme des médias 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de cadres législatifs et réglementaires appropriés (y compris les conventions collectives) ■ Amélioration des pratiques et des mécanismes d'autorégulation de la presse ■ Plan de modernisation des télévisions publiques ■ Fonds d'appui à la presse écrite ■ Plan de réhabilitation des agences de presse ■ Formation pour le renforcement des compétences des personnels ■ Amélioration des contenus des radios locales ■ Développement de la numérisation des radios ■ Développement de la numérisation des journaux
Promouvoir les droits de l'Homme et la culture démocratique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer l'information et l'éducation aux droits de l'Homme, à la démocratie et à la paix 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programmes d'éducation à la démocratie et aux droits de l'Homme dans les centres francophones d'accès au savoir (Maisons francophones des savoirs) ■ Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix (FFIDDHOP) ■ Programmes de formation et mobilisation du Réseau des instituts francophones des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix (RIFDHDP)

Programmes	Projets	Principales activités
Promouvoir les droits de l'Homme et la culture démocratique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser les engagements de la Francophonie sur la scène internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation concertée aux travaux du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et des autres organisations régionales ■ Participation francophone aux réunions et conférences internationales dans les domaines du droit et de la démocratie
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accélérer la mise en œuvre des instruments internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ratification des instruments internationaux et élaboration des rapports nationaux ■ Incorporation des normes internationales au droit interne

Programme n° 1

Conforter le développement institutionnel et la gouvernance démocratique

La Francophonie figure parmi les premiers acteurs internationaux à s'être résolument engagés, dès la fin des années 1980, en faveur de la consolidation de l'État de droit dans les démocraties naissantes ou rétablies. Cette option, arrêtée lors du Sommet de Dakar, en mai 1989, qui s'est traduite par l'accent mis sur le développement institutionnel, et en particulier celui de la justice, n'a cessé, depuis, de déterminer les interventions de l'Organisation dans un champ qui s'est élargi progressivement aux dimensions des droits de l'Homme et de la démocratie, puis de la paix.

Cet engagement de la Francophonie en faveur de la consolidation de l'État de droit, à travers la double perspective du développement institutionnel et de la gouvernance démocratique, se trouve aujourd'hui conforté par les priorités définies, au plan mondial, dans la Déclaration du Millénaire qui, dans la perspective et au-delà des Objectifs de développement, vise à renforcer, dans tous les pays, les capacités nécessaires pour appliquer les principes et les pratiques de la démocratie et du respect des droits l'Homme, en s'appuyant d'abord sur des institutions vigoureuses.

C'est dans ce contexte que les États et gouvernements membres de la Francophonie ont, en novembre 2000, réaffirmé, dans leur Déclaration de Bamako, que la consolidation de l'État de droit figurait, en tant que principe constitutif de la démocratie, au tout premier rang de leurs engagements, en précisant qu'il s'agissait avant tout de renforcer les capacités des institutions classiques et nouvelles, d'en assurer l'indépendance et la transparence et d'en soutenir

l'intégration et le développement, notamment au plan régional. Le caractère hautement prioritaire de cet engagement a enfin été confirmé par les chefs d'État et de gouvernement qui ont fixé à l'OIF, dans le Cadre stratégique décennal, l'objectif de renforcer les capacités des institutions garantes de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme, particulièrement celles de la justice, ainsi que les activités des réseaux œuvrant pour la consolidation de l'État de droit. Dans le même sens, ils ont réaffirmé, au Sommet de Bucarest, leur « *volonté d'accorder des moyens substantiels à la lutte contre la corruption et contre l'impunité, ainsi qu'à l'indépendance de la justice, en favorisant l'intégration régionale par le droit* ». Dans le domaine judiciaire, la nature et le niveau des interventions de la Francophonie devront être précisés à la lumière de la IV^e Conférence des ministres francophones de la Justice que l'OIF est chargée d'organiser, avec les autorités françaises, à Paris.

La coopération de l'OIF avec les Cours constitutionnelles (2005-2006)

Un appui a été apporté aux Cours constitutionnelles francophones dans deux directions principales :

- Renforcement des capacités des Cours constitutionnelles en période électorale de consolidation de la démocratie : l'OIF a soutenu la tenue de séminaires sur les missions des juridictions électorales, le traitement du contentieux électoral et/ou la publication de documents d'information et l'équipement des cours (Conseil constitutionnel du Burkina Faso en 2005, Cour constitutionnelle du Bénin et Haute Cour constitutionnelle de Madagascar en 2006). L'OIF a par ailleurs soutenu la publication des actes de la Conférence internationale organisée par la Cour constitutionnelle de Moldavie à l'occasion de son dixième anniversaire ; la publication du recueil des décisions et avis de la Cour constitutionnelle du Togo ; le renforcement des capacités informatiques et bureautiques des Cours constitutionnelles du Burundi, du Niger et de Moldavie ainsi que des Conseils constitutionnels de Djibouti et du Tchad.
- Appui spécifique aux Cours constitutionnelles des pays en situation de sortie de crise et de transition, et consolidation d'une expertise francophone dans le domaine du traitement du contentieux électoral : l'OIF a appuyé, en amont des échéances électorales, la mise à disposition d'une expertise auprès de Cours constitutionnelles de pays en situation de transition, de même que la tenue de séminaires sur l'appropriation des textes électoraux et le traitement du contentieux électoral dans les phases préparatoires aux élections (République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Mauritanie) (cf. programmes B2.2 et 3).

Dans le cadre de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), diverses activités scientifiques et documentaires ont été réalisées avec le soutien de l'OIF. Outre la publication de bulletins thématiques, un appui a été apporté à la tenue de sessions d'échange d'expériences et d'informations, à l'instar de la Conférence sur l'indépendance des juges et des juridictions (Bucarest, 31 mai-1^{er} juin 2005), du séminaire sur « Les méthodes de travail des Cours constitutionnelles et institutions équivalentes » (Paris, 29 novembre-1^{er} décembre 2005), enfin, du congrès sur « Les compétences des Cours constitutionnelles et institutions équivalentes » (Paris, novembre 2006).

Pour la pleine mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et de son Programme d'action, le partenariat entre l'OIF et l'ACCPUF s'est trouvé consolidé. Les Cours constitutionnelles, à travers l'ACCPUF, ont en particulier contribué à l'élaboration du deuxième *Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*. Celui-ci dresse un état des principales difficultés auxquelles se heurtent ces juridictions et apporte un éclairage utile à l'ajustement des programmes de coopération de l'OIF dans ce secteur, facilité également par l'élaboration, par les réseaux, de plans d'action de plus en plus précis.

À la lumière de son expérience et des acquis comme des difficultés de ses pays membres, l'Organisation continuera de privilégier ses interventions en faveur du renforcement de la capacité des institutions à servir l'ensemble des domaines d'engagement majeurs de la Déclaration de Bamako. Pour la communauté francophone, les enjeux se situent également au niveau des réseaux, en termes d'expertise et de solidarité, notamment par l'échange de pratiques et d'expériences positives, en particulier pour la mise en œuvre du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes, y compris en matière d'alerte précoce, en application du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. Au plan international, le défi est aussi celui de l'effectivité des engagements pris par les États, tout à la fois au niveau francophone, régional et mondial, en matière de démocratie et de droits de l'Homme. Se pose, par ailleurs, la question essentielle de l'intégration et du développement (sur les plans juridique et institutionnel), en liaison notamment avec les enjeux de l'efficience comparée des systèmes juridiques, de l'harmonisation du droit ainsi que de la réforme de l'État.

L'intégration régionale et le développement par le droit : l'exemple de la coopération avec l'Ohada (2004-2006)

En termes d'harmonisation et d'intégration juridiques, les principaux investissements de l'OIF se sont concentrés en direction de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada). Dans le prolongement des efforts déployés pour la mise à disposition de codes annotés Ohada aux magistrats, auxiliaires de justice et universitaires des pays membres de l'espace Ohada, l'OIF a appuyé l'Association pour l'unification du droit en Afrique pour la réalisation de deux ouvrages de référence en espagnol et en portugais sur le nouveau droit unifié.

Elle a soutenu l'organisation de plusieurs séminaires, conférences et autres colloques sur le droit Ohada en vue de l'approfondissement et de l'appropriation du nouveau droit harmonisé par les praticiens, et a encouragé l'étude du cas de l'Ohada dans le cadre du programme de recherche sur « L'attractivité économique du droit ». Elle a soutenu et parrainé la première université de notariat d'Afrique francophone, en février 2006, à Lomé, qui a été principalement consacrée au droit des sociétés Ohada. L'OIF a également participé et soutenu la tenue à Lomé, en juin 2006, du colloque de l'Association africaine des hautes juridictions francophones (AAHJF) sur « Les rapports entre la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada et les juridictions de cassation nationales ».

L'engagement francophone a aussi pris la forme d'un appui institutionnel aux organes de l'Ohada : l'OIF s'est en effet activement impliquée dans le processus de concertation qui s'est engagé en vue de la relance de l'Ohada, notamment dans le cadre des Conseils des ministres de Malabo, en 2004, et de Bamako, en 2005, et, surtout, à l'occasion du Conseil extraordinaire des ministres que la capitale malienne a également accueilli, en mai 2006. Elle a mobilisé une expertise pour poursuivre les réflexions relatives au projet de révision du traité, aux questions pendantes liées aux « Arrangements de N'Djamena » ainsi qu'au renforcement des commissions nationales qui semblent mériter une attention soutenue.

Les principaux bénéficiaires visés sont les suivants : les membres et les agents des structures gouvernementales, des institutions de l'État, des institutions décentralisées, en liaison avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF), de l'administration publique, les professions juridiques et judiciaires, les chercheurs et universitaires. Le programme prévoit de concentrer ses interventions en direction de ces publics cibles, sous la forme : d'abord, d'organisation d'activités de formation, de dotations documentaires et infor-

matiques, de la mise à disposition d'experts, de développement ou de diffusion d'outils (matériel pédagogique, logiciels), d'appui à la traduction, la diffusion, la production et au partage d'informations, de l'animation de réseaux, de l'organisation d'activités de concertation ainsi que d'activités de sensibilisation, enfin d'appui à la présence et à la participation des pays membres aux rencontres internationales.

Liste des réseaux institutionnels de la Francophonie

- Réseau des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme dans l'espace francophone
- Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB)
- Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AIS-CCUF)
- Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)
- Association africaine des hautes juridictions francophones (AAHJF)
- Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF)
- Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)
- Réseau des instituts francophones des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix (RIFDHDP)
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)

Principaux résultats escomptés

Dans le cadre des activités de ce programme, l'Organisation souhaite notamment que les bénéficiaires ou partenaires visés par les différents projets :

- disposent d'institutions plus indépendantes, notamment en matière budgétaire et statutaire ;
- disposent d'institutions plus accessibles à la saisine des citoyens ;
- disposent d'institutions plus transparentes et plus visibles à travers, notamment, la publication systématique des décisions, avis, recommandations et autres travaux, notamment sur Internet ;
- contribuent à l'appropriation des normes et des valeurs de l'État de droit et de la démocratie, à travers le développement d'outils pédagogiques et de vulgarisation ;
- contribuent à l'élaboration de plans de modernisation de la justice et/ou de plans d'action nationaux pour le renforcement des institutions ;
- contribuent au suivi de la Conférence des ministres francophones de la Justice ;
- s'impliquent davantage dans le développement de législations et d'institutions de lutte contre la corruption ;

- disposent de capacités techniques et documentaires plus appropriées à la réalisation de leurs missions ;
- aient accès à davantage d'offres de formation et de perfectionnement, plus ciblées ;
- participent davantage au fonctionnement et aux activités de formation, d'observation permanente et d'expertise des réseaux institutionnels ;
- contribuent, par leurs travaux, à l'harmonisation, voire à l'unification du droit, à l'échelle régionale ou interrégionale ;
- contribuent à un dialogue plus approfondi entre les systèmes et les cultures juridiques au sein de l'espace francophone.

À plus long terme, le programme vise :

- un fonctionnement plus efficace, plus crédible et plus indépendant des institutions de la démocratie et de l'État de droit, dans le sens d'une gouvernance plus démocratique ;
- de meilleures garanties d'indépendance de la magistrature, de liberté du barreau et d'accès à une justice efficace ;
- des mécanismes et des structures de contrôle renforcés et plus impartiaux, propres à assurer la transparence du fonctionnement des institutions ;
- la mise en réseau généralisée et consolidée de l'ensemble des institutions de l'État de droit et de la démocratie à l'échelle francophone ainsi qu'à l'échelle régionale ;
- une plus forte implication de ces institutions dans les processus d'intégration et de coopération, notamment régionaux.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF investira un montant de 5,2 millions d'euros pour conforter le développement institutionnel et la gouvernance démocratique.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
1 740 000	1 740 000	1 740 000	5 220 000

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment :

- à l'élaboration et à la mise en œuvre, par au moins dix pays francophones, de plans d'action nationaux en faveur de la modernisation de la justice et/ou du développement institutionnel, à partir de critères explicités et réactualisés, sur la base notamment des décisions de la prochaine Conférence des ministres de la Justice ;
- à l'organisation d'au moins dix sessions de formation et ou de perfectionnement, dans un cadre régional ou francophone, en collaboration avec les réseaux institutionnels, à l'intention des membres et agents des institutions, avec la publication de manuels de formation valorisant un savoir-faire francophone ;

- à la création d'un pôle de formation, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la gouvernance démocratique, dans un cadre panafricain, en capitalisant les acquis des dispositifs régionaux africains existants ;
- à une concertation renforcée entre les institutions nationales d'éthique et de lutte contre la corruption ainsi qu'entre les autorités indépendantes chargées de la protection des données personnelles, dans la perspective d'échanges approfondis entre les professionnels de ces domaines ;
- au soutien à l'équipement informatique d'au moins trente institutions, en vue de leur contribution régulière à l'enrichissement des banques de données francophones et de la réduction continue du nombre d'institutions non connectées au réseau Internet ;
- à la création, au niveau de chaque réseau institutionnel, d'un site Internet régulièrement mis à jour.

Programme n° 2

Consolider les processus et la vie démocratiques

Avec l'adoption de la Déclaration de Bamako (novembre 2000), les États et gouvernements francophones se sont dotés d'une véritable Charte de la démocratie, des droits et des libertés fondée sur l'axiome selon lequel démocratie, développement et paix sont indissociables. Ce faisant, la Francophonie entendait contribuer, sur la base des expériences de renouveau démocratique développées depuis 1990 dans nombre de ses pays membres – avec, en particulier, le retour au multipartisme, la mise en place d'institutions de l'État de droit et des droits de l'Homme, la tenue d'élections pluralistes, la diversification des médias écrits et audiovisuels ainsi que l'émergence d'une société civile –, à l'élaboration d'un nouveau corpus normatif tendant à reconnaître pleinement la démocratie comme cadre et mode privilégié d'exercice du pouvoir et d'épanouissement des sociétés.

La Francophonie a joué ainsi un rôle précurseur dans la promotion de la démocratie, qui ne figurait en tant que telle ni dans la Charte de l'ONU, ni dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La communauté internationale s'est également mobilisée, notamment à l'échelon régional, en faveur de l'adoption de déclarations de principes et de dispositifs de sauvegarde de la démocratie. De même, dans la Déclaration du Millénaire, chaque État s'est engagé à renforcer sa capacité d'appliquer les valeurs et les pratiques de la démocratie. Ce consensus s'est également manifesté dans la mise en place de forums de réflexion et d'échange, comme la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, dont la cinquième édition, en 2003, a adopté une Déclaration sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile.

Sans nier les avancées significatives intervenues depuis une quinzaine d'années, il y a lieu de souligner les difficultés qui persistent, comme en témoignent les crises de la démocratie ou les ruptures ayant émaillé rapidement ces processus. Ces difficultés, certes à un degré moindre, n'épargnent d'ailleurs pas les démocraties plus anciennes qui sans cesse sont confron-

tées à la nécessité d'aménager les cadres d'expression de la démocratie, qui, par essence, n'est jamais définitivement acquise. Il faut en particulier susciter une plus large participation de l'ensemble des citoyens, gagnés par une désaffection certaine à l'égard du fait politique, mais aussi concilier, face aux nouvelles menaces à la paix, les impératifs de sécurité, d'intégration et de respect des droits de l'Homme.

C'est sur la base de ces constats que partout des initiatives sont à l'œuvre, afin de tenter de rationaliser les modalités de soutien aux processus démocratiques, comme l'a préconisé le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport de mars 2005, en proposant notamment la création d'un Fonds pour la démocratie destiné à fournir une assistance aux pays qui cherchent à instaurer la démocratie ou à la renforcer. C'est dans cet esprit qu'il convient aussi de considérer, par exemple, la reformulation de l'« Initiative pour la démocratie et les droits de l'Homme », déployée par l'Union européenne.

Pour sa part, la Francophonie fonde plus spécifiquement ses interventions dans ce domaine sur les deuxième et troisième axes d'engagement de Bamako qui portent respectivement sur la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, et sur la gestion d'une vie politique apaisée. Dans cette double optique, et à l'instar de sa précédente programmation, elle concentrera en priorité ses activités sur les pays en situation de sortie de crise ou de consolidation de la paix (cf. programme B2.3). Pour ce qui est du présent programme, elle s'attachera, conformément au Cadre stratégique décennal, à « accompagner les processus démocratiques, en appuyant l'organisation et le déroulement des élections, le fonctionnement des institutions parlementaires [...] » et en soutenant « la liberté d'expression et le pluralisme des médias ».

En ce qui concerne l'appui aux processus électoraux, l'OIF, forte de son expérience de plus d'une quinzaine d'années, poursuivra ses interventions sous les formes conjuguées d'une observation, renouvelée dans ses modalités, à travers des missions plus légères d'information, destinées à enrichir le processus d'observation et d'évaluation à des moments stratégiques de mobilisation des capacités des acteurs impliqués, et d'une assistance à ces mêmes acteurs, notamment en matière de listes électorales, en liaison avec l'AIMF, de régulation des médias et de contentieux électoral.

L'approfondissement de la coopération et de la diplomatie parlementaires reposera, quant à lui, sur les activités de renforcement des capacités humaines et techniques conduites par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en direction des membres élus et des fonctionnaires des parlements, ainsi que sur le développement de leur contribution aux missions politiques de la Francophonie.

Enfin, pour ce qui est du volet consacré aux médias, il se fonde sur l'engagement francophone en faveur d'une information libre et pluraliste, considérée comme un des principaux baromètres de la démocratie, conformément aux priorités qui se sont dégagées dans l'acte final de Bamako + 5, et que les chefs d'État et de gouvernement ont confirmées dans la Déclaration de Bucarest en marquant leur attachement à la liberté de la presse.

Le renforcement des capacités électorales : actions menées sur la période 2005-2006

Albanie – élections législatives de juillet 2005

- Traduction en français des textes fondamentaux dont le nouveau code électoral (juin 2005).
- Mise à disposition d'une expertise francophone en matière de législation électorale aux fins de l'interprétation des textes.
- Dotation de la Commission électorale centrale en matériel informatique et de reprographie (juin 2005).

Bénin – élection présidentielle du 5 mars 2006

- Dotation de la Commission électorale nationale autonome en matériel informatique et bureautique.
- Soutien des activités menées par la Cour constitutionnelle par des dotations en matériel informatique et le financement de formations dispensées par la cour.
- Dotation de l'ambassade du Bénin en France en équipement et matériel informatiques, pour le vote des Béninois de l'étranger.

Burkina Faso – scrutin présidentiel du 13 novembre 2005

- Appui à la tenue d'un séminaire sur « La procédure en matière de contentieux électoral » organisé à Ouagadougou, en mai 2005, par le Conseil constitutionnel.
- Appui au Conseil constitutionnel pour le déploiement de ses observateurs.
- Appui à la tenue du séminaire international sur « Élections et médias en Afrique » organisé par le Conseil supérieur de la communication (octobre 2005).

Moldavie – élections législatives du 6 mars 2005

- Traduction en français des textes fondamentaux dont le nouveau code électoral.
- Assistance technique à la Commission électorale centrale dans le cadre des élections législatives du 6 mars 2005 (février 2005).

Dans cet esprit, l'OIF s'emploiera tout d'abord à promouvoir la liberté de la presse, en contribuant en particulier au développement de législations et de réglementations favorables au droit à l'information et à la communication, au renforcement des capacités de régulation et d'autorégulation des médias, à l'amélioration des conditions de travail des journalistes et à l'approfondissement de leur déontologie professionnelle, ainsi qu'à l'évolution du statut des entreprises de presse. De même, des efforts seront conduits en faveur du pluralisme des médias, en se tournant en priorité vers ceux du Sud et en se concentrant sur trois secteurs déterminants : la maîtrise des impératifs de qualité dans le traitement de l'information, le développement des compétences professionnelles au niveau des personnes et des cadres des médias, la production de contenus médiatiques de qualité. Les interventions porteront, pour l'essentiel, sur le renforcement des capacités techniques, structurelles, professionnelles et économiques des médias.

Les principaux bénéficiaires visés sont les suivants : les acteurs de la vie politique, les membres et agents des institutions de l'État et de l'administration publique, les parlementaires et les fonctionnaires des parlements, les acteurs du monde associatif, avec une attention prioritaire aux femmes et aux jeunes. Pour le volet plus spécifique « presse et médias » (projets 3

et 4), les publics cibles sont : les professionnels des médias publics et privés, les patrons de presse, les organes de presse (journaux, agences de presse, radios locales et télévisions publiques), les observatoires, les conseils de presse et les maisons de presse, les associations et les syndicats professionnels des médias.

Le programme prévoit de concentrer ses interventions sous la forme d'organisation de missions légères à l'occasion des élections, de dotations documentaires et informatiques, d'organisation d'activités de formation, de concertation, de sensibilisation et de plaidoyer, d'appui à l'accès aux financements internationaux, de mise à disposition d'experts, du développement ou de la diffusion d'outils (matériel pédagogique, logiciels), de la production, du partage ou de la diffusion d'informations.

Principaux résultats escomptés

Dans le cadre des activités de ce programme, l'Organisation souhaite notamment que les bénéficiaires ou partenaires visés :

Par le projet 1 :

- contribuent à assurer l'égal accès des candidats aux médias publics et privés dans un plus grand nombre de pays ;
- contribuent à l'organisation de scrutins plus fiables et plus transparents dans un plus grand nombre de pays ;
- puissent disposer de ressources techniques et de formations renforcées afin d'améliorer l'efficacité des institutions impliquées dans le processus électoral ;
- aient accès à davantage d'offres de sensibilisation et de perfectionnement plus ciblées.

Par le projet 2 :

- puissent contribuer à une plus large représentativité, y compris en termes d'égalité des genres, dans un plus grand nombre de pays ;
 - puissent davantage se mobiliser en faveur des femmes et des jeunes dans le cadre des activités parlementaires ;
 - puissent contribuer à renforcer le rôle législatif des parlements dans les principaux domaines d'engagements francophones, notamment dans le cadre de la Déclaration de Bamako et de la mise en œuvre des instruments internationaux ;
 - puissent contribuer à préciser le statut de l'opposition dans un plus grand nombre de pays ;
 - puissent disposer de ressources techniques et de formations renforcées afin d'améliorer l'efficacité des institutions parlementaires ;
 - aient accès à davantage d'offres de formation et de perfectionnement plus ciblées ;
- (...)

- disposent d'institutions parlementaires plus efficaces et plus accessibles à travers, notamment, la publicité des débats parlementaires, la publication systématique des lois et leur diffusion, notamment sur Internet ;

Par les projets 3 et 4 :

- disposent de cadres législatifs et réglementaires et de conventions collectives plus favorables à la liberté de la presse ;
- disposent d'une formation technique appropriée ;
- disposent d'un statut et de conditions de travail plus adaptées à l'exercice de la profession de journaliste ;
- s'impliquent davantage dans l'autorégulation des médias à travers des observatoires de la presse et leurs réseaux ;
- contribuent au développement d'instances de régulation des médias dans un plus grand nombre de pays de l'espace francophone ainsi qu'à leur mise en réseaux ;
- disposent d'instances de régulation de la communication plus indépendantes, plus accessibles et plus transparentes ;
- disposent de capacités techniques et documentaires renforcées ;
- puissent contribuer à la modernisation des médias en fonction des évolutions technologiques ;
- contribuent au développement d'une Fédération des maisons et centres de presse d'Afrique sous la forme d'une plate-forme d'échange et d'appui pour les structures membres ;
- disposent, au sein des radios locales installées par l'OIF, d'équipements numériques ;
- bénéficient de la diffusion, par les radios locales, de programmes diversifiés et de qualité, adaptés aux besoins locaux.

À plus long terme, le programme vise :

- la diminution de la contestation des élections ;
- une plus large participation aux différentes consultations électorales ;
- une plus forte implication de la société civile nationale dans l'observation des élections ;
- un surcroît de représentativité dans les institutions parlementaires issues de ces scrutins ;
- le plein exercice par les parlements de leur rôle législatif et l'adoption de lois concernant notamment la réception des instruments internationaux ;

- la mise en place de mécanismes réguliers de concertation entre les gouvernements et la société civile ;
- une plus forte participation des femmes à la vie publique ;
- des garanties plus solides de la liberté de la presse dans l'espace francophone ;
- un paysage médiatique davantage pluraliste, en particulier dans les pays du Sud.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF consacrera un montant de 10 millions d'euros pour consolider les processus et la vie démocratiques.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
3 440 000*	3 440 000	3 440 000	10 320 000

* Dont 1 400 000 euros pour le projet « Renforcer le pluralisme des médias » géré par la DLFDC.

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment :

Pour le projet 1 :

- à la présence de la Francophonie à l'occasion d'une dizaine d'élections dans des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale ;
- à l'appui à une quinzaine d'institutions impliquées dans les processus électoraux ;
- à l'organisation de six séminaires d'échange d'expériences et d'informations dans le domaine électoral ;

Pour le projet 2 :

- au renforcement des moyens techniques et à la modernisation des parlements ;
- à l'amélioration des capacités des ressources humaines des services administratifs des parlements ;
- au développement du volume d'information parlementaire en langue française disponible sur Internet ;

Pour les projets 3 et 4 :

- à la mise à disposition de services d'expertise visant à soutenir la réalisation d'états des lieux de la législation et de la réglementation en matière de liberté de la presse dans dix pays et l'élaboration d'une dizaine de projets ou de propositions de lois dans ce domaine ;
- à la modernisation de six agences de presse entre 2006 et 2009. Pour l'année 2006, l'OIF, en collaboration avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) démarrera le plan par l'Agence togolaise de presse ;
- à la numérisation des fonds documentaires de dix nouveaux journaux – après *Fraternité matin* (Côte d'Ivoire), *Le Soleil* (Sénégal), *Cameroon Tribune* (Cameroun), *Sidwaya* (Burkina Faso) en 2005 ;
- à l'aide d'une quinzaine de journaux d'Afrique, de la Caraïbe et d'Asie grâce au Fonds d'appui à la presse privée francophone du Sud (quatre-vingt-cinq publications aidées depuis 1998) ;
- à la formation des gestionnaires de dix maisons de médias ou centres de presse francophones ;
- à l'équipement de dix radios locales et à la formation de leurs personnels techniques pour la numérisation des stations ;
- à la formation de soixante-quinze animateurs et techniciens de quinze radios locales à la programmation pour améliorer la qualité des grilles de programmes ;
- à la structuration du Réseau des instances africaines d'autorégulation des médias, grâce à des campagnes thématiques et la gestion d'un portail Internet.

Programme n° 3

Promouvoir les droits de l'Homme et la culture démocratique

La promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme constituent le quatrième axe majeur d'engagement déterminé par la Déclaration de Bamako. Cet axe est fondamental en ce qu'il s'inscrit directement dans le domaine des normes et des valeurs et vise à consolider les esprits plutôt que les structures. Il importe, en effet, dans un espace où nombre d'États sont encore jeunes ou en construction, d'ancrer les principes démocratiques et les droits de l'Homme dans les mentalités, les comportements et les pratiques non seulement des dirigeants mais de l'ensemble des citoyens. Dans ce sens, la Déclaration de Bamako proclame qu'« *il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie [...]* », mais que celle-ci, pour les citoyens, « *se juge, avant tout, à l'aune du respect scrupuleux et de la pleine jouissance de tous leurs droits, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, assortis de mécanismes de garantie* ».

Ce quatrième niveau d'engagement est de loin le plus général, en ce qu'il comporte une série d'obligations et d'objectifs très larges, même si la lutte contre l'impunité, la promotion des

droits des minorités et de ceux des personnes immigrées font l'objet de dispositions spécifiques. Dans le droit-fil de la Conférence mondiale de Vienne (juin, 1993), les interventions de la Francophonie se situent dans un continuum qui va de la ratification des instruments à l'application effective des normes internationales, en passant par leur transposition dans les législations nationales, par leur appropriation à travers l'éducation aux droits de l'Homme et par le respect des obligations conventionnelles des États parties, notamment en matière de rapports périodiques. Certaines des modalités de promotion des droits de l'Homme et de la démocratie prévues à Bamako, telles que celles liées au développement des structures et des institutions nationales, ou celles relatives à la mobilisation des acteurs de la vie politique, sont inscrites dans le cadre des deux programmes précédemment traités.

Ce troisième programme vise quant à lui à accompagner, du stade de la concertation au plan international à celui de l'appui aux politiques nationales, l'ensemble du processus de mise en œuvre des engagements internationaux, qu'ils soient universels ou régionaux, des pays membres de l'OIF, en concentrant ses activités sur des domaines d'intérêt commun ou convergent et dans des matières qui relèvent d'une responsabilité partagée, à l'échelle francophone.

Cette volonté de la Francophonie de s'impliquer davantage dans la concertation et la coopération internationales en matière de droits de l'Homme et de démocratie a pris une forte signification, dans le cadre de la réforme de l'ONU, singulièrement pour la création et la mise en place du Conseil des droits de l'Homme. Elle s'est fortement manifestée à Bucarest où les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés expressément à soutenir les travaux du Conseil et à y intensifier les concertations francophones, ainsi qu'à développer « *une pratique plus active de ratification et de transposition au niveau national des instruments internationaux* », de même qu'ils ont réaffirmé l'importance « *de l'éducation et de la formation aux droits de l'Homme, à la tolérance et à la citoyenneté* ».

Dans ce contexte, le programme de promotion des droits de l'Homme et de la culture démocratique, qui se propose de constituer un des volets significatifs de l'action de la Francophonie en matière d'éducation et de formation, en liaison étroite avec la direction concernée de l'OIF, est conçu pour répondre à un triple enjeu : l'intériorisation des normes et des valeurs par les populations des pays membres de l'OIF (projet 1), la valorisation des engagements et consensus francophones sur la scène internationale (projet 2), et la mise en œuvre des instruments internationaux dans l'espace francophone (projet 3).

Le premier projet vise à consolider, en complément des formations réalisées au titre des activités de développement institutionnel, une offre intégrée d'éducation et de formation à la démocratie, aux droits de l'Homme et à la paix. Celle-ci s'appuiera sur trois dispositifs complémentaires : l'éducation citoyenne soutenue par les instruments existants, comme les radios rurales et les réseaux de Centres de lecture et d'animation culturelle, ainsi que par les nouvelles Maisons francophones des savoirs (cf. mission A) ; un mécanisme de financement, le FFIDDHOP ; un dispositif de coordination, le Réseau des instituts francophones des droits

de l'Homme, de la démocratie et de la paix (RIFDHDP). C'est également dans ce domaine que la coopération avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) sera tout particulièrement développée dans le cadre d'un pôle d'activités conjointes.

Le RIFDHDP, réseau autonome soutenu par l'OIF, animé par un comité de pilotage et relié au réseau des droits fondamentaux de l'AUF, a pour objectif, dans un premier temps, de coordonner, de rendre visibles et de mettre en synergie les initiatives, les ressources et les compétences de ses instituts membres dans des domaines d'intérêt commun. Un plan d'action concerté a été élaboré autour d'un ensemble de formations spécialisées dans des domaines prioritaires, relevant respectivement des droits de l'Homme (formation à l'élaboration des rapports nationaux, droits économiques et sociaux, droits culturels), de la démocratie (formation des partis politiques).

De même, l'OIF entend avoir recours à ce creuset de compétences pour développer, durant les prochaines années, les formations retenues dans les domaines de la prévention et du règlement des différends (facilitation, médiation), du maintien de la paix (formation des personnels militaires et des forces de police des pays du Sud membres de l'OIF en vue de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations unies) et des nouveaux domaines de la sécurité humaine identifiés par la Conférence ministérielle de Saint-Boniface (cf. programme B2.2).

Le FFIDDHOP comprend lui-même deux volets :

- un fonds de concours, qui fonctionne par appel à propositions ou par appel d'offres, s'adressant aux projets émanant des organisations de la société civile destinés à contribuer à l'éducation citoyenne et à la culture de la paix, étayés de matériel didactique adapté, et qui pourraient utilement être mis à la disposition de l'animation des futures Maisons francophones des savoirs ;
- un fonds de partenariat destiné aux projets présentés par des organismes et instituts de formation partenaires de la Francophonie, ou par des institutions nationales des droits de l'Homme.

Le deuxième projet prend, quant à lui, pour l'essentiel, la forme d'une initiative de concertation francophone dans le domaine des droits de l'Homme qui, dans un premier temps, se concentrera sur le nouveau Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. **Le troisième projet**, enfin, s'inscrit dans un cadre d'action prioritaire visant à accroître le niveau d'engagement international des États francophones dans le domaine des droits fondamentaux.

L'initiative de concertation francophone dans le domaine des droits de l'Homme

Cette initiative vise à développer la participation concertée des délégations francophones dans les instances et les rencontres internationales concernées, en particulier aux Nations unies. À la lumière des consultations francophones menées ces dernières années, dans le cadre de l'ex-Commission des droits de l'Homme, cette initiative se concentre, dans un premier temps, sur le nouveau Conseil des droits de l'Homme pour lequel la Francophonie s'est activement mobilisée depuis l'origine. Elle sera également développée dans les nouveaux domaines de la sécurité humaine (cf. programme B2.2).

Ce projet repose sur une stratégie d'intervention concertée et d'appui solidaire, qui s'articule autour de :

- un processus de consultation des délégués gouvernementaux, institutionnels et non gouvernementaux, en amont et tout au long des sessions du Conseil ;
- une phase préparatoire d'identification d'axes thématiques d'intérêt commun ou convergent, en liaison avec le comité de suivi de la Conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme et les groupes d'ambassadeurs francophones à Genève et à New York ;
- un plan d'intervention ciblé sur les travaux du Conseil, élaboré en fonction des différents points à l'ordre du jour ;
- un mécanisme permanent de suivi et de promotion de la présence du français et des francophones au sein des organes et des procédures des Nations unies qui œuvrent dans le domaine des droits de l'Homme.

Cette stratégie d'influence au service de la solidarité francophone s'analyse en termes de résonance ou de visibilité de la Francophonie dans les travaux et débats du Conseil, de convergence dans les initiatives de projets de déclarations et de résolutions et d'impact sur les documents et les résultats des sessions.

Le défi est ici celui de l'effectivité de la valeur ajoutée de la Francophonie. Il est aussi celui de la démocratisation des relations internationales et de l'universalité des droits de l'Homme face à la crise politique que les Nations unies traversent dans ces domaines. Il est enfin celui d'un partenariat rénové avec les organisations internationales dans la perspective de la relance d'un dialogue permanent et d'une coopération renforcée. L'ambition est de faire entendre, au-delà de la langue mais grâce à celle-ci, la voix et le langage de la Francophonie pour le progrès effectif des droits de l'Homme et de la démocratie.

Les principaux bénéficiaires visés sont les suivants : les membres et agents des institutions gouvernementales et étatiques ainsi que de l'administration publique, les diplomates et fonctionnaires internationaux, les acteurs de la vie politique ainsi que ceux du monde associatif, les professions juridiques et judiciaires, avec une attention prioritaire en direction des femmes et des jeunes, les professionnels des médias publics et privés, les formateurs et les publics scolaires.

Le programme prévoit de concentrer ses interventions à travers l'organisation d'activités de sensibilisation, de concertation, de formation et de plaidoyer, la mise à disposition d'experts, l'appui à la présence et à la participation des pays membres à la réflexion et à la concertation internationales, la traduction, le développement ou la diffusion d'outils (matériel pédagogique, logiciels) et, enfin, la production, le partage ou la diffusion d'informations.

Principaux résultats escomptés

Dans le cadre des activités du programme, l'Organisation souhaite que les États, les bénéficiaires ou les partenaires visés par les différents projets :

- aient accès à une offre de formation plus cohérente, plus diversifiée et mieux ciblée ;
- puissent être davantage présents dans la concertation internationale sur les droits de l'Homme et la démocratie, en particulier dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies ;
- manifestent davantage leur solidarité dans la concertation internationale sur les droits de l'Homme et la démocratie, en particulier dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies ;
- contribuent à élever le niveau de ratification des principaux instruments internationaux dans le domaine des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et pénal, ainsi que dans les nouveaux domaines des droits liés à la sécurité humaine, tels qu'ils ont été identifiés dans la Déclaration de Saint-Boniface ;
- contribuent à accroître le niveau d'exécution des obligations conventionnelles des États parties aux principaux instruments, dans le domaine des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et pénal ;
- jouissent de l'application effective des normes internationales dans les domaines d'engagement prioritaires déterminés par les principaux textes et concertations de la Francophonie.

À plus long terme, le programme vise :

- une offre francophone plus cohérente, plus diversifiée et mieux intégrée, d'éducation et de formation aux droits de l'Homme, à la démocratie et à la paix ;
- des politiques d'éducation et d'intégration interculturelles plus volontaires, en faveur notamment de la dignité et des droits des minorités et des migrants ;
- une implication plus forte des acteurs de la vie démocratique dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens ;
- une intériorisation plus large des valeurs, normes et principes de la vie démocratique ;
- une plus large prise en compte des initiatives et des positions de la Francophonie en matière de droits de l'Homme, de démocratie et de paix dans les enceintes internationales ;
- une concertation plus étroite et plus intense entre le groupe francophone et les groupes régionaux au sein des organisations internationales ;
- une participation concertée plus active, plus solidaire et plus influente des délégations et experts francophones aux rencontres internationales et aux sessions des organes et comités pertinents des organisations internationales et régionales ;

- une représentation plus nombreuse des experts francophones dans les procédures thématiques ou géographiques, les instances spécialisées et les comités conventionnels des organisations internationales, notamment à l'ONU et à l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- une meilleure prise en compte des droits de l'Homme et des impératifs de la démocratie dans les principaux domaines d'intervention de la Francophonie en faveur du développement économique, social et culturel ;
- un niveau général de mise en œuvre plus élevé des principaux instruments internationaux et régionaux dans des domaines d'intérêt francophone prioritaires ;
- une réduction sensible des retards accumulés par des pays membres de la Francophonie dans l'élaboration et la présentation de leurs rapports initiaux et périodiques devant les organes pertinents de l'ONU et de l'OIT, ainsi que devant la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF investira un montant de près de 4 millions d'euros pour promouvoir les droits de l'Homme et la culture démocratique.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
1 330 000	1 330 000	1 330 000	3 990 000

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment à ce que :

- un pôle d'information et de formation en matière de droits de l'Homme et de la démocratie soit créé, à titre expérimental, dans les réseaux des Maisons francophones des savoirs implantés dans trois pays membres du Sud, en ayant aussi recours aux potentialités offertes par les radios rurales ;
- une dizaine de formations spécialisées soient organisées dans le cadre du RIFDHP, à l'intention d'au moins trois cents responsables institutionnels, politiques ou associatifs ;
- les engagements de la Francophonie soient mis en valeur à travers les concertations et déclarations des délégués des pays membres de l'OIF dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme ;
- au moins quatre thèmes ou questions d'intérêt francophone, par an, fassent l'objet d'une attention concertée des délégations des pays membres de l'OIF, au Conseil des droits de l'Homme ;
- une stratégie d'appui solidaire aux candidatures francophones au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies vise à l'augmentation d'au moins 10 % du recrutement des fonctionnaires ressortissant d'États francophones du Sud ou d'Europe centrale et orientale ;

- une stratégie d'appui solidaire aux candidatures d'experts et rapporteurs des procédures spéciales et comités conventionnels des Nations unies, dans le domaine des droits de l'Homme, vise à une proportion d'au moins 30 % de personnalités ressortissant d'États francophones ;
- six sessions d'échange et de formation soient organisées afin que plus un État membre de la Francophonie n'ait plus de dix ans de retard dans la présentation de ses rapports devant les comités conventionnels des Nations unies.

Objectif stratégique n° 2

Contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix

Face à la récurrence des crises et des conflits, souvent d'ordre interne, l'identification de démarches adéquates de nature à répondre à une exigence accrue de prévention et de règlement pacifique est devenue un souci majeur, partagé à la fois par des acteurs nationaux et par la communauté internationale. Dans le même temps, cette mobilisation s'est aussi concentrée sur les efforts requis en vue de mettre en place des conditions de sortie de crise durables et de consolidation de la paix dans les pays fragilisés par les remous politiques et les guerres.

En se fixant comme objectif stratégique de « *contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix* », le Cadre stratégique décennal s'inscrit dans cette dynamique d'établissement d'une réponse globale et durable à des enjeux diversifiés, tout en mettant en valeur la spécificité de la Communauté francophone.

Dans ce contexte, le second objectif stratégique met d'abord l'accent sur la contribution de l'Organisation à la prévention et au règlement des conflits, tant par le développement « *du dispositif d'observation et d'évaluation, y compris par la mise en œuvre de mécanismes de veille et d'alerte précoce* », que par « *la participation aux efforts de médiation, de bons offices et de recherche du dialogue et de la réconciliation, en particulier par des missions mandatées par le Secrétaire général* », et, enfin, par la « *participation à la définition et à la mise en œuvre de cadres d'accompagnement concertés tenant compte des réalités spécifiques et œuvrant à la mobilisation effective des ressources* ».

La Francophonie entend ainsi réaffirmer sa volonté de renforcer sa stratégie et son dispositif en la matière, tels que définis au chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. L'action de la Francophonie repose, à cet égard, sur deux approches complémentaires et continues : la

première (alinéa 1) privilégie l'observation permanente des pratiques de la démocratie, du respect des droits et des libertés dans l'espace francophone ; la seconde (alinéas 2 et 3) permet au Secrétaire général, en liaison avec les instances, d'agir, en cas de crise ou de rupture de la démocratie, de violations graves ou massives des droits de l'Homme. Il peut, dans ce cadre, avoir recours à des modalités diverses et graduées en vue de contenir et de gérer les crises et les conflits, et, le cas échéant, d'en accompagner le règlement, facilitant ainsi les processus de sortie de crise, ainsi que de restauration et d'affermissement de la paix.

Les Rencontres de Cotonou, de même que le Symposium de Bamako + 5, ont, dans ce sens, proposé des recommandations novatrices de nature à conforter à la fois les actions de la Francophonie dans les États membres concernés et sa contribution aux initiatives concertées avec les autres partenaires internationaux. La Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine a, quant à elle, approfondi la démarche de l'OIF en élargissant le périmètre d'intervention à d'autres domaines, comme la contribution de la Francophonie aux opérations de maintien de la paix, déjà évoquée lors de la Conférence d'Antananarivo.

Sur la base de cette démarche, l'action que mènera l'Organisation dans le cadre de cet objectif stratégique s'articulera autour des grands axes ci-après :

- l'observation, à des fins de prévention, des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, en veillant à la complémentarité des activités de l'observatoire avec la démarche retenue par les dispositifs des autres organisations internationales et régionales ;
- l'implication accrue de la Francophonie dans la gestion des crises et des conflits et leur règlement pacifique, à travers la panoplie des moyens d'intervention mis à la disposition du Secrétaire général, en se fondant aussi sur l'approfondissement des stratégies francophones concertées dans le domaine de la paix et de la sécurité humaine ;
- l'accompagnement des processus de sortie de crise, l'appui à la réconciliation et au déroulement apaisé des transitions dans les pays membres concernés, notamment par la mobilisation des compétences, la contribution à l'élaboration des textes fondamentaux, la consolidation des institutions et l'observation des élections.

Trois programmes sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif stratégique :

- 1.** Développer l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.
- 2.** Contribuer à la prévention et au règlement pacifique des crises et des conflits.
- 3.** Accompagner les sorties de crise et les transitions, et consolider la paix.

Objectif stratégique n° 2

Contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix

Programmes	Projets	Principales activités
Développer l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser le réseau d'information et de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Animation du réseau d'information et de concertation ■ Mobilisation du comité de suivi de la Conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme ■ Renforcement des capacités d'observation de la société civile et des structures <i>ad hoc</i> sur le terrain ■ Renforcement des capacités d'observation de l'APF et des réseaux institutionnels
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Systématiser la veille et l'alerte précoce 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration d'études, de rapports périodiques et <i>ad hoc</i> ■ Développement des mécanismes et outils <i>ad hoc</i> de prévention ■ Coopération avec les autres systèmes internationaux et régionaux d'observation et d'alerte précoce
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer le système d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement du système d'information et de la base d'experts ■ Documentation et traduction des textes fondamentaux ■ Collecte et diffusion du droit

Programmes	Projets	Principales activités
Contribuer à la prévention et au règlement pacifique des crises et des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre les initiatives politiques et diplomatiques mandatées par le Secrétaire général en application du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation et suivi des missions de dialogue, d'information, de contacts et de facilitation ■ Développement des instruments (observation judiciaire, médiation, etc.)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la représentation diplomatique de l'OIF sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fonctionnement des structures de représentation <i>ad hoc</i> ■ Missions des représentants
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approfondir et valoriser les stratégies francophones concertées en faveur de la paix et de la sécurité humaine 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consolidation des consensus francophones autour des thèmes d'intérêt commun ■ Participation à la concertation et à la coopération internationales en faveur de la paix (opérations de maintien de la paix, Commission de consolidation de la paix, partenariats, etc.)
Accompagner les sorties de crise et les transitions, et consolider la paix	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enraciner une culture du dialogue pour une vie politique apaisée 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien aux processus nationaux de réconciliation ■ Soutien aux acteurs du dialogue politique (médias, partis politiques et société civile)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer une assistance institutionnelle et constitutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à disposition de l'expertise pour les textes fondamentaux et échange de pratiques positives ■ Renforcement des capacités des institutions (y inclus Programme d'appui à la justice en Haïti)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutenir les processus électoraux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Observation des élections ■ Assistance électorale

Programme n° 1

Développer l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés

À l'instar de la Francophonie qui s'est dotée, par la Déclaration de Bamako, d'un instrument normatif dans le domaine de la démocratie, des droits et des libertés, la plupart des autres organisations régionales ont également adopté des textes similaires mettant en évidence le caractère déterminant des principes et des valeurs qu'elles entendent résolument promouvoir, en tant que facteurs essentiels du développement et de la paix, tout comme elles ont voulu, aussi, étayer ces déclarations de mécanismes propres à garantir leur respect et à en assurer la sauvegarde, dans un souci avéré de prévention.

Or, dans la panoplie des mesures disponibles au titre de la prévention, que ce soit les actions de diplomatie préventive (cf. programme B2.2) ou celles, à plus long terme, de prévention structurelle (cf. programmes B1.1, B1.2, B1.3) auxquelles a recours aussi la Francophonie, l'établissement d'un tableau de bord susceptible de révéler en permanence les difficultés ou les dysfonctionnements de nature à susciter des crises ou des conflits s'avère un outil précieux pour intervenir bien en amont, outil qu'il convient sans cesse de perfectionner pour lui conférer efficacité et légitimité.

Plus précisément, le dispositif francophone d'observation et d'évaluation permanentes se fonde sur le socle des engagements fermes auxquels les États et gouvernements ont souscrit librement au titre du chapitre 4 de la Déclaration de Bamako, en matière de consolidation de l'État de droit, de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, de la gestion d'une vie politique apaisée, de l'intériorisation de la culture démocratique et du plein respect des droits de l'Homme, constituant ce que l'on peut appeler le « périmètre » de Bamako, décliné en mesures concrètes qui se présentent comme autant de paramètres et d'indicateurs pertinents pour l'action.

Sous l'autorité, en effet, du Secrétaire général, cette démarche, qui se présente véritablement comme nodale dans la mise en œuvre de l'ensemble de la mission B « Paix, démocratie et droits de l'Homme », doit permettre de « *définir les mesures les plus appropriées en matière d'appui à l'enracinement de la démocratie, des droits et des libertés ; d'apporter aux États et gouvernements qui le souhaitent l'assistance nécessaire en ces domaines ; de contribuer à la mise en place d'un système d'alerte précoce* ».

Un tel système de veille, porté par une philosophie de progrès collectif et concerté, notamment par l'échange d'expériences et le partage des pratiques positives, est appelé ainsi à soutenir les efforts déployés au plan national par des actions relevant de la présente programmation, régulièrement examinées et réorientées à la lumière des constats opérés.

Il constitue de même un instrument performant pour éclairer le Secrétaire général dans

l'accomplissement de ses mandats, en sa qualité de porte-parole politique et de représentant officiel de la Francophonie au niveau international. L'article 7 de la Charte de la Francophonie, adoptée à Antananarivo en novembre 2005, précise en effet que « *le Secrétaire général se tient informé en permanence de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone* ».

Il est à noter enfin que la Déclaration de Saint-Boniface, adoptée en mai 2006 à l'issue des travaux de la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, est venue conforter et enrichir le mécanisme de Bamako dans ses différentes composantes, invitant notamment à l'enrichissement de la grille d'observation et du repérage méthodologique des facteurs potentiellement conflictuels, par une prise en compte des domaines consubstantiels à la notion de sécurité humaine.

Afin de relever le défi d'une telle approche, qui implique, autour d'un consensus renouvelé sur les champs et les modalités d'appréciation, de concevoir les systèmes les plus performants de collecte et de traitement de l'information, propres à garantir la fiabilité des données, en particulier en ce qui concerne l'analyse affinée des éléments sous-tendant l'alerte précoce et l'ensemble des mesures réactives préconisées, l'OIF a opté, conformément à la Note adoptée par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) en septembre 2001, pour un mode déconcentré et participatif, impliquant dans la fonction d'observation et d'évaluation les différents partenaires associés au processus de Bamako, mobilisés au sein d'un réseau d'information et de concertation développé par la délégation.

Dans ce cadre, la délégation s'attachera à ancrer et à fortifier les méthodes éprouvées durant ces dernières années ayant conduit à la mise en œuvre effective des principes et des mécanismes de l'Observatoire. Celui-ci a élaboré, en 2004 et en 2006, le premier et le deuxième rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, dont les conclusions ont été soumises par le Secrétaire général lors de la séance à huis clos des chefs d'État et de gouvernement, réunis en leurs X^e et XI^e Sommets, respectivement à Ouagadougou et à Bucarest.

Afin de préserver la dynamique de concertation collégiale du réseau d'information et de concertation, la délégation entend poursuivre la consultation de ses différents partenaires à l'occasion de rencontres thématiques, mais aussi de rencontres périodiques sur l'approfondissement des modalités de mise en œuvre du dispositif, afin d'ajuster, en fonction des évolutions tant du champ à observer que des pratiques développées, les contributions de chacun. Ce sera là un des thèmes majeurs de la réunion projetée à Maurice, au début de l'année 2007, dans l'environnement de celle du comité de suivi de la Conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme dans l'espace francophone.

Affinant aussi progressivement ses modalités de collaboration avec chacun des membres du réseau, l'OIF se propose, à ce titre, de généraliser le partenariat, engagé avec succès pour le rapport de 2006, avec l'APF, les réseaux institutionnels et certaines des OING, dont elle contribue à renforcer de façon significative les capacités.

Contribution de l'APF, des réseaux institutionnels et des OING au deuxième rapport sur *L'État des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (2006)*

Pour une observation et une évaluation déconcentrées et partagées des pratiques

Dans la perspective de l'élaboration du deuxième rapport de l'Observatoire, la DDHDP a fait part à ses différents partenaires de ses attentes en termes de collecte et de mise à disposition des données relatives, d'une part, au titre de l'engagement sur la consolidation de l'État de droit, au fonctionnement des institutions, ainsi qu'à l'identification des dysfonctionnements rencontrés comme des pratiques positives développées par les acteurs institutionnels et, d'autre part, dans le cadre du quatrième engagement sur la culture démocratique et les droits de l'Homme, à la situation des défenseurs des droits de l'Homme, de la liberté de la presse, de la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels.

En portant un éclairage spécifique sur les conditions de l'indépendance effective des structures, les réseaux ont également mis à la disposition de la DDHDP une information circonstanciée sur les problématiques significatives de l'état des institutions dans l'espace francophone (multiplicité et perfectionnement des structures ; développement des modes d'accès aux institutions ; autorité et publicité des décisions et rapports ; capacités d'action des institutions et accès des membres et agents aux dispositifs de formation ; effectivité de l'autonomie, notamment budgétaire, des institutions ; approfondissement de la culture démocratique, etc.).

Huit réseaux institutionnels ont directement contribué à l'élaboration du deuxième rapport, dans son chapitre consacré à la consolidation de l'État de droit, en donnant aussi les moyens d'une comparaison entre institutions de mêmes compétences. Il s'agit de :

- l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCUF),
- la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB),
- l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF),
- l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF),
- l'Association africaine des hautes juridictions francophones (AAHJF),
- l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF),
- l'Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (AFCNDH),
- enfin l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF).

De même, l'observatoire a bénéficié des études menées par la Fédération internationale des droits de l'Homme, Reporters sans frontières, l'Observatoire des droits culturels de Fribourg, ainsi que le Comité syndical francophone pour l'éducation et la formation.

À cet égard, la mobilisation de la société civile est appelée à s'inscrire plus fortement dans les mécanismes de suivi de la Conférence de Ouagadougou. Dans le même temps, il conviendra de mieux asseoir la réflexion sur les voies utiles à même de renforcer, en tant que de besoin, les capacités de structures compétentes œuvrant sur le terrain, de manière à compléter éventuellement le dispositif existant.

Enfin, la transmission, comme ils en ont réitéré l'intention à Saint-Boniface, par les États et gouvernements, « *des informations sur l'état de mise en œuvre des engagements pris à Bamako* », devrait être de nature à parfaire substantiellement cette dynamique interne à la Francophonie, complétée par une concertation et une coopération de plus en plus étroites avec les autres organisations internationales et régionales impliquées dans des démarches similaires d'observation et d'évaluation, en vue, sinon d'une harmonisation des mécanismes, tout au moins d'une réflexion partagée sur les concepts et les modalités d'intervention.

C'est dans ce sens que, dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'OIF et l'ONU, les deux organisations, se fondant sur les conclusions de la réunion préparatoire conjointe sur l'alerte précoce, tenue au siège en 2004, comme sur les travaux des réunions régulières de haut niveau, à New York, entendent progresser durant les prochains mois dans ce domaine stratégique. De même, l'OIF et l'Union africaine sont convenues de développer conjointement leur réflexion dans ce domaine, tel qu'acté dans le mémorandum signé en mai 2005 et traduit dans l'organisation, en septembre 2005, des Rencontres de Cotonou. Ces rencontres ont fait progresser sensiblement la compréhension des notions de crise et de rupture de la démocratie, à la lumière de leurs instruments respectifs, y compris le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs préconisé par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette même démarche devrait être utilisée avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme pour ce qui concerne les débats en cours au sein du Conseil des droits de l'Homme sur le mécanisme périodique d'évaluation universelle, ou encore avec la Banque mondiale, en réponse au projet « Doing Business ».

La délégation est appelée ainsi à être toujours mieux à même de produire les rapports périodiques et *ad hoc* requis à l'intention des instances et du Secrétaire général, en améliorant et en diversifiant ses outils, comme le tableau portant ratification des instruments internationaux liés aux droits de l'Homme et à la sécurité humaine, ainsi que la mise en œuvre des procédures et mécanismes conventionnels (cf. programmes B1.3 et B2.2), les notes et les fiches pays, les documents retraçant les processus de mise en œuvre des accords de paix et de réconciliation, sur la base des balises arrêtées (respect de la durée de la transition, réalisation des objectifs, etc.).

De ce fait, l'Organisation sera en mesure de mieux formaliser la grille d'observation et d'évaluation ainsi progressivement enrichie et spécifiée dans une dialectique permanente entre action et réflexion, qui est devenue d'ores et déjà une référence structurant la plupart des interventions, qu'il s'agisse de l'observation des élections, mais aussi des missions d'information, de contacts, comme d'accompagnement de sortie de crise, de transition et, aujourd'hui, de consolidation de la paix, en assurant, selon des modalités consensuelles

renouvelées, un suivi adéquat des conclusions de cette démarche d'observation et d'évaluation.

Dans ces perspectives, le développement du système d'information mis en place par la délégation depuis 2004, avec un volet externe et la mise en ligne d'un site de l'Espace francophone des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix, dont la vocation est d'offrir les informations les plus exhaustives dans ce secteur et de favoriser l'éclosion d'une culture vivante et dynamique entre tous les acteurs, doit continuer à retenir toute l'attention requise, en particulier pour l'aménagement du volet interne, en appui aux tâches requises de la délégation.

Support à la fois documentaire et informatique de l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, le système d'information, appelé à être évolutif et à s'inscrire dans la complémentarité des mécanismes et dispositifs existants, développera des fonctions, d'une part, de veille et d'appui à la collecte et au traitement de l'information et, d'autre part, de diffusion du droit, de même qu'il proposera des espaces de discussion, d'échange et de concertation.

Les principaux bénéficiaires visés sont notamment les suivants : les citoyens, les États et gouvernements membres, les réseaux institutionnels francophones œuvrant dans les domaines de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés, les instituts et centres d'analyse spécialisés dans le domaine de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix, les acteurs de la vie démocratique, les organisations internationales gouvernementales au niveau universel et régional, les chercheurs et universitaires, les acteurs du monde associatif.

Principaux résultats escomptés

Au regard de la pratique quotidienne, d'une part et, à plus long terme, d'autre part, ce programme devrait permettre à la Francophonie et à ses États membres d'atteindre les résultats suivants :

Projet 1

- l'implication accrue et diversifiée de l'ensemble des protagonistes et acteurs du réseau d'information et de concertation dans la démarche d'observation et d'évaluation ;
- une coordination plus étroite avec les autres systèmes d'observation et d'évaluation mis en place par les autres organisations internationales et régionales, se traduisant par la complémentarité dans la cohérence, voire l'harmonisation progressive des mécanismes d'alerte précoce et de réaction ;
- le recours à des modes complémentaires de collecte et de traitement de l'information (observatoires sur le terrain, correspondants locaux, réunions d'intérêt régional) ;

Projet 2

- l'élaboration de fiches pays régulièrement mises à jour, la production et la diffusion plus systématiques de rapports ad hoc et sectoriels, ainsi que d'études approfondies, selon une ligne éditoriale confirmée ;
- la production d'un rapport général consolidé tous les deux ans sur la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris à Bamako, dans une approche contextualisée par rapport aux engagements de Saint-Boniface et tenant compte de la dimension culturelle des conflits ;
- le traitement rapide selon une procédure consensuelle, ainsi que le suivi approprié des communications transmises par les auteurs agréés ;

Projet 3

- la réduction du temps de collecte, de traitement, de diffusion et de publication de l'information ;
- la réduction des délais de production des notes et des rapports ;
- la mise à jour régulière de banques de données facilement accessibles sur les textes fondamentaux dans l'espace francophone, en créant les liens utiles avec l'ensemble des partenaires nationaux et des réseaux producteurs de droits ;
- la création d'un fonds documentaire sur la cyberdémocratie dans l'espace francophone ;
- la mise en place d'une banque d'expertise et de compétences ;
- l'enrichissement de l'espace public de délibération démocratique dans l'espace francophone.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF investira un montant de 5,2 millions d'euros pour développer l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
1 750 000	1 750 000	1 750 000	5 250 000

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué à :

- la prise en charge, par chacun des acteurs et partenaires francophones identifiés, des tâches afférentes à l'exercice d'observation et d'évaluation, selon des modalités éprouvées ;
- l'intégration plus systématique des données dans les documents produits par l'Observatoire, étoffés de recommandations significatives ;

- un suivi circonstancié des ratifications des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et aux domaines concernés par la Déclaration de Saint-Boniface, de même qu'un état de la production et de la présentation des rapports requis par de tels instruments, de nature à asseoir les initiatives de sensibilisation et d'assistance technique, en liaison avec l'APF et les organisations internationales et régionales ;
- l'articulation permanente entre le dispositif de l'Observatoire et les autres systèmes d'observation et d'évaluation mis en place par les autres organisations internationales ;
- l'établissement d'un tableau de bord permettant à la Francophonie d'identifier en temps réel les faits susceptibles de générer des tensions sources de crises ou de conflits, ou de retarder, voire de bloquer les processus de transition et de consolidation de la paix ;
- l'utilisation systématique de la grille d'observation progressivement enrichie, comme cadre de référence formalisé pour les actions politiques et de coopération ;
- l'existence d'un système d'information performant facilitant l'instauration d'un dialogue permanent entre tous les acteurs francophones en matière de démocratie, des droits de l'Homme et de la paix et mettant à leur disposition l'ensemble des textes juridiques et politiques utiles.

Programme n° 2

Contribuer à la prévention et au règlement pacifique des crises et des conflits

Sur l'ensemble du XX^e siècle, très peu de conflits, moins d'un sur cinq, se sont conclus par un accord de paix. Ces tendances historiques sont aujourd'hui obsolètes. Le mode de sortie de crise privilégié à notre époque, notamment pour les conflits d'ordre interne, repose sur la négociation entre les protagonistes, le règlement politique et l'approche diplomatique. Il faut souligner, ici, le rôle plus affirmé de la communauté internationale dans les opérations de paix, comprises au sens large (prévention, médiation, maintien de la paix, imposition de la paix, consolidation de la paix), reposant sur un plus grand consensus et la conscience plus aiguë de l'interdépendance des situations dans un monde globalisé et des économies de plus en plus intégrées.

Cette vision partagée s'est traduite notamment par l'adoption de la Déclaration du Millénaire en septembre 2000 traçant des objectifs communs pour un monde meilleur, basés sur une culture de prévention. Le rapport présenté par le Secrétaire général des Nations unies en mars 2005, devant l'Assemblée générale des Nations unies, « *dans une liberté plus grande : développement, sécurité, respect des droits de l'Homme pour tous* », autour duquel il souhaite fonder un nouveau consensus de la communauté en vue d'une action collective décisive, sous trois aspects : « *vivre à l'abri de la pauvreté ; vivre sans peur ; vivre dans la dignité* », entend donner corps à cette mobilisation par des réformes audacieuses.

L'approche intégrée développée par la Francophonie en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits, incluant celle de la prévention structurelle, rejoint la méthodologie préconisée dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies, dans la mesure où, comme l'a clairement souligné la Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, la prévention doit être au cœur de notre action, que ce soit en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable qu'en matière d'appui à la paix, à la démocratie et à l'État de droit.

Dans ce contexte, le premier enjeu consiste, grâce au renforcement de l'efficacité des mécanismes de prévention et de règlement pacifique des crises et des conflits existants, à adopter une compréhension extensive de la notion de prévention – celle-ci, en tant que philosophie et principe d'action, doit imprégner l'ensemble du dispositif d'appui à la paix –, mais également de prendre mieux acte de l'évolution des critères de sa temporalité, dans la mesure où, compte tenu de la complexification des processus de paix, la démarche préventive doit être respectée en permanence, y compris au cours des étapes de post-conflit et de transition ou de consolidation de la paix.

Il en est de même des initiatives et des mécanismes afférents au règlement des crises et des conflits, qui sont appelés à se déployer non seulement dès l'expression de leurs premières manifestations, mais aussi longtemps que nécessaire, en raison du caractère non linéaire des processus de paix.

L'enjeu est également de mieux ordonner les interventions respectives de chacun des acteurs sollicités, gouvernementaux ou non gouvernementaux, en fonction de leur proximité, de leur spécialité, de leurs ressources et de leur savoir-faire.

Enfin, l'enjeu est de développer le consensus entre les différents États et gouvernements sur la nature des actions susceptibles d'être mises en œuvre pour répondre aux ambitions partagées dans ce domaine. C'est ce à quoi tendent notamment les propositions actuelles visant à faire progresser le concept de sécurité humaine et son corollaire de la responsabilité de protéger, comme reconnu par la Déclaration de Ouagadougou et explicité dans celle de Saint-Boniface.

Se fondant sur la Déclaration de Bamako et sur les orientations retenues dans la Déclaration de Saint-Boniface, l'objectif de la Francophonie est de rendre le dispositif de prévention et de règlement pacifique des crises et des conflits dont elle s'est dotée avec la Déclaration de Bamako pleinement opérationnel dans toutes ses dimensions. Le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako s'avère, à ce titre, essentiel, puisqu'il précise le champ d'intervention de la Francophonie en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix, ordonné autour de cinq types d'actions de l'ordre de la prévention, de l'accompagnement ou de la coercition.

L'objectif est également de mieux faire valoir les atouts spécifiques de la Francophonie et de préciser sa place dans le concert des autres organisations internationales et régionales impliquées

dans ces processus de paix, comme elle l'a fait aux Comores, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Haïti ou en Mauritanie, notamment avec l'Union africaine, la Cedeao, l'Organisation des États américains et l'ONU.

Pour l'avenir, il s'agira, tout en privilégiant une démarche préventive active, reposant sur le dialogue avec les États et gouvernements, et en se fondant à la fois sur les potentialités offertes par une mise en œuvre plus systématique de l'alerte précoce (cf. programme précédent), ainsi que sur les pratiques développées à l'occasion de la contribution au règlement de situations relevant de crise ou de rupture de la démocratie, comme récemment en Centrafrique, au Togo ou en Mauritanie, de rationaliser et d'accroître l'efficacité du dispositif de gestion et d'accompagnement de ces processus.

L'accompagnement par la Francophonie du processus de retour à la légalité constitutionnelle en Mauritanie

Suite à la levée par le CPF, le 12 octobre 2005, de la mesure de suspension provisoire de la coopération multilatérale, mesure qu'il avait prise en application du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako au lendemain du coup d'État du 3 août 2005, l'OIF a arrêté une série de mesures d'accompagnement, et ce en liaison avec les parties mauritaniennes concernées.

Ces mesures s'inscrivaient dans le cadre de la décision du CPF d'apporter le plein soutien de la Francophonie à la gestion de la dynamique de transition, sur la base des résultats de la mission d'information et de contact dirigée par l'ambassadeur Jean-Pierre Vettovaglia, représentant personnel du président de la Confédération helvétique au CPF ; mission dépêchée par le Secrétaire général à Nouakchott du 8 au 10 septembre 2005.

La démarche privilégiée par l'OIF dans ce contexte, propre à conforter les initiatives nationales en vue de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, a consisté en la mise à disposition des expériences et pratiques utiles attestées dans l'espace francophone ; cela en étroite coordination avec les autres partenaires au développement impliqués.

L'OIF a ainsi décidé d'appuyer plusieurs actions retenues au titre du pacte politique liant les autorités, la classe politique et la société civile mauritaniennes dans le cadre de la construction de l'avenir démocratique du pays. Ce pacte avait été scellé au cours des Journées nationales de concertation organisées moins de trois mois après le coup d'État, autour des rapports soumis par les trois comités interministériels mis en place par le Conseil militaire pour la justice et la démocratie en août 2005, et portant propositions de réformes pour le renforcement de la justice, du processus démocratique et de la bonne gouvernance.

Il s'agissait pour l'OIF de contribuer, notamment :

- **À la réforme des textes** : la Francophonie a entrepris, à la demande des autorités mauritaniennes, trois études sur trois thèmes majeurs pour les scrutins prévus : le financement des partis politiques, l'accès des femmes aux mandats et fonctions électifs et l'utilisation du bulletin unique ;
- **À l'appropriation et la maîtrise du dispositif électoral** : l'OIF a organisé deux séminaires d'échange et de sensibilisation, en janvier et mai 2006, animés par des experts francophones disposant d'une pratique avérée dans ces domaines. Ces séminaires ont permis aux structures impliquées dans la gestion des élections (Commission électorale nationale indépendante, ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, Conseil constitutionnel, responsables des

partis politiques, etc.) d'avoir une compréhension commune du nouveau dispositif électoral en vigueur et de la répartition des compétences qu'il induit. Ils ont également favorisé l'instauration d'un climat de confiance entre les différentes parties concernées, permettant à celles-ci de mieux préparer les différentes étapes du processus en se dotant des instruments adéquats, et de mieux coordonner leurs interventions respectives ;

- **Au renforcement des capacités de la Commission électorale nationale indépendante et du Conseil constitutionnel**, à travers, notamment, des missions d'études et d'information dont ont bénéficié certains membres de la Commission électorale nationale indépendante et du Conseil constitutionnel à l'occasion de l'élection présidentielle du Bénin en mars 2006, ainsi que la participation des membres du Conseil constitutionnel au séminaire, organisé à Paris en novembre 2005, sur les problèmes liés au contentieux électoral. Étaient invités à ce séminaire les représentants des juridictions électorales des pays francophones en sortie de crise ou en transition.
- **À l'observation proprement dite des scrutins**, en collaboration avec les autres partenaires internationaux. L'OIF a ainsi dépêché une mission d'observation du référendum constitutionnel de juin 2006, conduite par Mme Conceptia Ouinsou, présidente de la Cour constitutionnelle du Bénin. Elle a également déployé une mission d'observation du premier tour des élections législatives et municipales, conduite par S.E.M. Pierre Buyoya, sénateur, ancien Président du Burundi, ainsi que du deuxième tour du même scrutin, conduite par S.E.M. Mohamed Auajjar, député, ancien ministre des Droits de l'Homme du Maroc. Au cours de ces deux dernières missions, une coordination étroite a pu être engagée avec les missions d'observation de plusieurs autres organisations internationales impliquées dans l'observation de ces élections. Un communiqué conjoint entre les délégations de l'OIF, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes a pu être adopté et diffusé.

L'OIF étudie par ailleurs, dans le cadre de la consolidation des acquis de la transition, d'autres mesures d'accompagnement pouvant venir en appui aux actions entreprises par les acteurs mauritaniens pour le renforcement des capacités des institutions afférentes à la justice, mais aussi de contrôle, de régulation médiatique comme de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Dans cette perspective, une nouvelle impulsion mériterait d'être donnée aux initiatives politiques et diplomatiques jugées appropriées, comme l'envoi de missions d'information et de contact, ou de missions d'écoute de facilitation et de médiation. À cet égard, la Retraite sur la médiation dans l'espace francophone, qui sera organisée à Genève en février 2007 avec l'appui du gouvernement suisse et la participation de plusieurs organisations internationales partenaires, devrait permettre d'approfondir la réflexion sur les expériences menées dans ce domaine par les différents partenaires et affiner la stratégie et les moyens d'action de la Francophonie en la matière.

À cette fin, tout en systématisant le recours aux procédures prévues par le chapitre 5, alinéas 2 et 3, en particulier dans des situations relevant des cas prévus de « crise de la démocratie », telles qu'affinées lors des Rencontres de Cotonou, ou de « violations graves ou massives des droits de l'Homme », et tout en utilisant pleinement les mécanismes *ad hoc* déjà prévus par les textes, à savoir la réunion de comités ad hoc consultatifs restreints, y compris à titre préventif, la présence d'observateurs judiciaires lors de procès présentant un intérêt particulier pour la Francophonie, ainsi que la convocation du CPF en session extraordinaire, le Secrétaire général pourra s'appuyer aussi, comme il l'a fait pour la Côte d'Ivoire, sur les

travaux de groupes de réflexion, afin de disposer des analyses et des éclairages des experts, ainsi que de hautes personnalités francophones, sur les pays et les situations concernés.

Par ailleurs, l'OIF s'assurera, en tant que de besoin et en fonction de l'évolution des situations, de la mise en place et du fonctionnement de structures *ad hoc* de suivi, qui jouent en même temps le rôle de représentation au sein des mécanismes spécifiques regroupant des partenaires internationaux, ou mixtes, comme des bureaux permanents (Abidjan) ou des antennes (Moroni, fermée en novembre 2006, et Port-au-Prince), mais aussi par la nomination de représentants spéciaux.

Dans ce même ordre d'idées, les espaces de consultation plus régulière entre l'OIF, ses envoyés spéciaux et ses experts, et les autres organisations internationales impliquées, tels que retenus dans le mémorandum signé avec l'Union africaine, se présentent comme des mécanismes porteurs d'initiatives conjointes. C'est dans ce cadre que s'inscrit la réunion de dialogue, d'échange et de concertation qui devrait se tenir entre l'OIF et l'Union africaine, début 2007, sur les pays francophones en crise ou en sortie de crise, en présence des envoyés et représentants spéciaux des deux organisations dans ces pays.

Ces bilans devraient utilement préparer la participation active et concertée de la Francophonie aux débats menés dans les enceintes internationales, et en particulier à l'ONU, pour répondre aux objectifs tracés par le Secrétaire général des Nations unies appelant de ses vœux des sauts qualitatifs normatifs, en particulier autour du concept de sécurité collective, prenant en compte l'ensemble des menaces et de ses corollaires, dont les principes de responsabilité et d'intervention. Les stratégies francophones ainsi mieux définies, comme elles l'ont été notamment à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la sécurité humaine et la prévention des conflits dans une démarche que les délégués ont décidé de poursuivre, sont de nature à accroître, pour l'avenir, la légitimité des actions entreprises, en complétant, en tant que de besoin, le cadre de référence existant.

La Francophonie s'attachera aussi dans cette perspective, durant les quatre prochaines années, selon un calendrier à préciser, à organiser ou à appuyer des rencontres sur des thèmes d'intérêt commun liés à la problématique de la prévention des conflits et de la sécurité humaine, comme ceux identifiés dans la Déclaration de Saint-Boniface, et portant notamment sur les questions des migrations ou des enfants soldats, mais aussi le dialogue des cultures dont la Déclaration de Bucarest a confirmé le rôle majeur pour la paix. Elle s'attachera également à mutualiser les ressources et instruments y afférents de ses pays membres.

De même, la Francophonie veillera à poursuivre la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié par la Conférence ministérielle d'Antananarivo, visant à développer des programmes, en coopération avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, destinés à renforcer la capacité des États membres à participer aux opérations de maintien de la paix, par des formations appropriées, en amont des opérations elles-mêmes. Elle s'attachera, par ailleurs, à renforcer son action en faveur de la consolidation de la paix, à faciliter la concertation fran-

cophone au sein de la Commission de consolidation de la paix, récemment créée au sein de l'ONU, et à établir avec ce nouvel organe des liens utiles, comme l'y invite la Déclaration de Saint-Boniface.

La Francophonie poursuivra la sensibilisation des États et gouvernements membres en vue de la mise en œuvre des instruments universels ou régionaux existant dans ces domaines, y compris en matière de lutte contre le génocide et les crimes contre l'humanité, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en s'appuyant sur les organes compétents de l'ONU, également dans la perspective de l'établissement régulier des rapports nationaux requis par ces instruments, ainsi que leur réception en droit interne, comme l'a recommandé la Déclaration de Bucarest.

Par ailleurs, et dans le suivi des rencontres de haut niveau suscitées par l'ONU entre elle-même et les organisations régionales, la Francophonie s'impliquera de façon plus intensive dans les groupes de travail appelés à apporter des réponses circonstanciées aux nouvelles menaces à la paix, notamment par le biais de l'alerte précoce et de la prévention des conflits. Elle contribuera de façon active à la réflexion qui sera engagée entre l'ONU et les organisations régionales pour approfondir, et éventuellement donner corps, la proposition formulée par le Secrétaire général des Nations unies à l'occasion de la septième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales, en septembre 2006, visant à mettre en place un mécanisme mondial de prévention des conflits. La Francophonie apportera aussi son appui aux rencontres régionales et internationales destinées à progresser dans le règlement de crises ou de conflits, telle la Conférence internationale sur les Grands Lacs.

Les principaux bénéficiaires et partenaires sont, évidemment, les populations civiles, les États membres, mais aussi les institutions nationales, les organisations de la société civile et, en tant que partenaires, les organisations internationales et régionales.

La Francophonie veillera à continuer d'associer l'APF et les parlementaires aux différentes missions mandatées par le Secrétaire général, à poursuivre, en liaison avec l'AUF, la mobilisation des réseaux institutionnels, des centres de recherche et de la société civile pour accompagner les actions retenues.

Principaux résultats escomptés

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite :

- disposer d'informations plus exhaustives et de procéder à des analyses plus fines pouvant éclairer ses décisions et ses actions ;
- consolider son dispositif de prévention et de règlement pacifique de crises et de conflits, grâce à une identification rapide des prémices d'éventuels conflits, ainsi qu'à la formulation d'interventions adaptées, sur la base d'une qualification plus précise des situations et de la mise en œuvre sans délai des procédures et mécanismes de consultation et de décision ;
- mieux inscrire le dispositif francophone dans le dispositif international ;
- contribuer plus efficacement au dénouement pacifique des crises dans les pays concernés et à l'instauration consensuelle des règles du retour à la légalité constitutionnelle et au respect des droits de l'Homme.

À plus long terme, le programme vise :

- une diminution du nombre des crises et des conflits générés par le non-respect des règles du jeu démocratique consensuellement établies ou par le non-respect des droits et des libertés ;
- un recours plus systématique des pays francophones aux capacités de la Francophonie pour prévenir ou surmonter les crises et les conflits ;
- un règlement rapide et durable des crises et des conflits déclarés, par le caractère efficace, réaliste et adapté des médiations et des facilitations entreprises pour parvenir à un accord de paix et de réconciliation ;
- la consolidation de la démarche concertée des francophones au sein des enceintes internationales et la contribution significative de la Francophonie au renforcement de la primauté du droit et à la démocratisation des relations internationales ;
- une meilleure interaction entre le mécanisme francophone de prévention et de gestion des crises et des conflits et les dispositifs internationaux existants ou en gestation.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF investira un montant de **5,6 millions d'euros** pour contribuer à la prévention et au règlement pacifique des crises et des conflits.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)

2007	2008	2009	Total 2007-2009
1 870 000	1 870 000	1 870 000	5 610 000

À cet effet, et pour donner sa pleine réalisation à cet objectif stratégique, l'OIF s'engage à se doter des outils nécessaires pour la mise en œuvre des actions visées dans les programmes

afférents à cet objectif. Dans la limite des financements qui seront rendus disponibles, elle s'engage notamment à :

- Organiser des séminaires de formation dans le domaine de la médiation, en s'appuyant notamment sur le RIFDHDP et les centres déjà existants, comme le Centre pour le maintien de la paix à Bamako ;
- Soutenir l'action de nos États membres visant le renforcement de leur capacité à participer aux opérations de maintien de la paix, notamment par des séminaires de formation en amont et selon les voies tracées dans la Déclaration de Saint-Boniface, tout en appuyant fortement la traduction en français des documents pertinents par les Nations unies ;
- Tenir un tableau de bord de l'état des ratifications par nos États membres de ces instruments internationaux et à entreprendre des actions appropriées de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la ratification de tels instruments ;
- Développer des formations à l'élaboration de rapports nationaux devant être présentés par nos États membres de façon périodique, en application des instruments internationaux relatifs aux domaines liés à la sécurité humaine auxquels ils ont adhéré, en particulier avec le Centre des Nations unies à Vienne et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme ;
- Tenir une banque d'experts aux fins d'appui aux activités de médiation et de facilitation.

L'Organisation s'engage, enfin, à poursuivre également la réflexion sur les concepts déclencheurs des mécanismes de réaction prévus par la Déclaration de Bamako, en partenariat avec les organisations régionales disposant de mécanismes similaires de sauvegarde, en particulier avec l'Union africaine, comme sur les aménagements qui paraîtraient souhaitables pour améliorer l'efficacité de ce dispositif, à partir des recommandations de Bamako + 5.

Programme n° 3

Accompagner les sorties de crise et les transitions, et consolider la paix

La poursuite ou le retour de conflits armés, ainsi que la pérennisation ou la résurgence de crises et de blocages politiques dans de nombreux pays où des accords de paix et de réconciliation ont été conclus et des mécanismes de transition mis en place, mettent en évidence à la fois la fragilité et la complexité des périodes post-conflit, ainsi que la nécessité pour les "accompagnateurs" de ces processus de maintenir une présence dynamique et vigilante, en se dotant d'instruments et de moyens d'action toujours plus appropriés.

Il s'agit là, en effet, d'aider ces pays à relever les multiples défis du passage, souvent dans des délais resserrés, de situation de guerre ou de crise politique à une vie démocratique apaisée, ainsi qu'à la stabilisation institutionnelle et à la reconstruction économique et sociale, de manière durable.

L'implication soutenue de la Francophonie dans plusieurs de ces processus, en collaboration dynamique avec d'autres partenaires de la vie internationale, se trouve aujourd'hui confortée par la mise en place, par le Conseil de sécurité des Nations unies (résolution n° 1645), de la Commission de consolidation de la paix, chargée de l'accompagnement des pays en situation de post-transition.

De même, le Secrétaire général de l'ONU a-t-il rappelé, dans son rapport *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'Homme pour tous*, l'importance de veiller à ce que les accords de paix soient appliqués de manière viable et durable, et de maintenir plus longtemps l'attention politique accordée aux pays qui se relèvent d'un conflit.

Dans ce sens, l'OIF entend continuer à mettre au service de cet axe stratégique les enseignements et le savoir-faire acquis grâce à sa participation, ces huit dernières années, à de telles dynamiques engagées dans de nombreux pays francophones, sur la base aussi de son expérience dans l'accompagnement des premières transitions, au début des années 1990, en Afrique et en Europe centrale et orientale, en s'efforçant d'approfondir la réflexion au sein de l'Observatoire et de moduler en conséquence son action, dans le respect de la spécificité historique et socioculturelle de ses pays membres.

L'achèvement récent de plusieurs de ces périodes de transition formelle, par la tenue de consultations électorales, aux résultats non contestés, sinon par la voie légale, comme aux Comores en 2002 et 2004, puis en 2006 pour la première élection selon la présidence tournante, au Burundi et en République centrafricaine, en 2005, en République démocratique du Congo, à travers les scrutins du 30 juillet et du 29 octobre 2006, témoigne ainsi des efforts déployés, comme l'illustre aussi l'évolution de la situation en Mauritanie et au Togo.

Afin notamment de répondre aux mandats donnés par le Sommet de Bucarest dans sa Déclaration, au titre du volet spécifique des « foyers de crise et de sortie de crise », l'OIF entend mobiliser ses ressources en rationalisant ses méthodes d'intervention, caractérisées par la mise à la disposition des acteurs d'une expertise toujours mieux identifiée, à travers les réseaux et la société civile, de même que des pratiques utiles, tout en établissant des partenariats de plus en plus affirmés avec les autres intervenants de la communauté internationale. L'accent sera mis dans ce cadre sur la recherche du consensus et l'intériorisation d'une culture démocratique, de tolérance et de la paix, en valorisant les initiatives appropriées, émanant en particulier des femmes et des jeunes, comme des médias et des partis politiques, en veillant aux garanties apportées au pluralisme des médias et à la liberté de la presse, dans le respect de l'éthique et de la déontologie, sur la mise en place de cadres juridiques et d'institutions adaptés, de même que sur un accompagnement de proximité en ce qui concerne le renforcement des capacités des structures impliquées dans l'organisation et le contrôle des élections.

À cet égard, l'OIF poursuivra son soutien aux initiatives nationales propres à promouvoir le dialogue et la réconciliation, notamment en mettant à la disposition des acteurs internes les expériences comparées utiles des autres pays francophones, comme son concours aux projets (rencontres, actions de sensibilisation et d'information) destinés aux femmes impliquées dans les processus de réconciliation et de sortie de crise, ainsi que dans la participation à la vie politique (cf. encadré) :

Actions en faveur des femmes dans les pays en situation de sortie de crise (2005-2006)

À l'occasion des élections générales de 2005 en République centrafricaine, l'OIF a apporté son soutien à l'Association des femmes candidates, en vue de lui permettre de mener des actions de sensibilisation et de mobilisation auprès des femmes pour leur pleine participation au processus électoral.

En République démocratique du Congo, l'OIF a apporté un concours significatif à l'organisation par le réseau Resowetu, en mai 2006, d'un séminaire de sensibilisation sur le thème « Genre et élections : capitalisation de l'article 14 de la Constitution de la III^e République », destiné à mobiliser les femmes en vue de leur pleine participation aux échéances électorales, en particulier communales et locales, en tant que candidates.

Elle s'est également engagée, en liaison avec le Réseau des femmes parlementaires, dans une étude comparative des mesures propres à favoriser une représentation significative des femmes au sein des Assemblées, en mettant ces données à la disposition de pays en cours de révision de leurs textes électoraux, comme en Mauritanie.

Elle exercera, à la demande des parties concernées, un soutien vigilant et créatif à l'ingénierie constitutionnelle et de gouvernance par l'envoi d'experts, l'organisation de rencontres et la mise à disposition de la documentation, tout en contribuant à des dotations en matériel, mais surtout en mettant au point des formations ciblées pour les nouvelles institutions de la transition ou issues de la transition, avec un impératif d'élaboration de matériaux pédagogiques performants, comme elle s'y emploie notamment avec les Cours constitutionnelles (cf. programme B1.1).

Enfin, et dans le cadre de l'organisation des élections de fin de transition, qui revêtent une importance cruciale pour asseoir la légitimité des futurs responsables et rétablir le consensus, l'OIF s'attachera à valoriser la plus-value de son action à travers une assistance juridique et technique à toutes les étapes du scrutin, y compris auprès des organes compétents pour la régulation des médias et le contentieux électoral, en privilégiant les expertises de haut niveau, mais aussi, dans un souci d'appropriation commun des textes et de respect des compétences respectives, la tenue de séminaires d'échange d'expériences et de sessions de formation. Dans le déploiement, en liaison avec l'APF, de missions d'observation, elle s'attachera de même à mobiliser cette expertise, de manière à mieux suivre le fonctionnement des dites institutions, y compris les commissions électorales, ces missions étant appelées aussi à jouer un rôle non négligeable dans la facilitation entre les principales forces politiques et les candidats.

Le renforcement des capacités électorales : l'exemple de la République démocratique du Congo (2005-2006)

- Invitation, auprès de la Commission électorale mixte indépendante, au titre de l'échange d'expériences, de trois membres de la Commission électorale indépendante (CEI), lors du premier tour des scrutins présidentiel et législatifs en République centrafricaine (mars 2005).
- Participation de la Francophonie au sein d'un comité technique, coprésidé par le président de la CEI et le directeur des élections de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo, et composé des représentants des institutions congolaises, des partenaires extérieurs et des organisations non gouvernementales (ONG), chargé, sous la responsabilité du Comité international d'accompagnement de la transition, du suivi du processus électoral et notamment de la préparation des différentes opérations requises.
- Contribution significative à l'élaboration des textes fondamentaux en mettant, tout au long de l'année 2005, jusqu'à l'adoption et la promulgation de la loi électorale, le 9 mars 2006, une expertise de haut niveau à la disposition des structures compétentes : comité mixte composé d'experts internationaux, de représentants de l'Assemblée et du Sénat et de représentants de la CEI, chargé de la rédaction de l'avant-projet de loi ; Commission interministérielle chargée de la préparation du projet de loi ; et Parlement.
- Élaboration d'un programme de formation et d'assistance juridiques en faveur des juridictions congolaises (Cour suprême de justice, chargée du règlement du contentieux des élections présidentielle et législatives, cours d'appel, chargées du contentieux des élections provinciales, tribunaux de grande instance, chargés du contentieux des élections urbaines, et tribunaux de paix, chargés du contentieux des élections locales).
- Organisation, à Kinshasa, d'un Séminaire d'appropriation des textes et d'échange d'expériences à l'intention des magistrats de la Cour suprême de justice et des présidents des cours d'appel, avec le concours des experts et des praticiens venus d'un certain nombre de pays francophones (février 2006).
- Renforcement des capacités des magistrats et des juristes de la CEI avec la formation, à Kinshasa, de formateurs sur le contentieux des candidatures (avril 2006).
- Formation de formateurs en matière de contentieux des résultats (mai 2006). Les magistrats congolais ainsi formés ont, selon un plan mis au point par la Cour suprême, assuré progressivement la formation de leurs collègues des cours d'appel et des tribunaux de grande instance à l'intérieur du pays.
- Mise à la disposition de la Cour suprême et des cours d'appel d'une cellule d'assistance juridique constituée d'experts de haut niveau et de responsables des institutions homologues.
- Invitation de magistrats à suivre les dispositions retenues par la Cour constitutionnelle du Bénin pour la proclamation des résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle, le 19 mars 2006.
- Mise à la disposition de la Cour suprême d'une expertise qualifiée pour soutenir les travaux afférents au traitement des recours intervenus au lendemain des élections présidentielle et législatives (premier tour le 30 juillet et deuxième tour le 29 octobre 2006).
- Soutien à la Haute Autorité des médias, par la mise à disposition conjointe avec la Communauté française de Belgique d'une expertise destinée à renforcer ses capacités entre les deux tours du scrutin.
- Déploiement de missions d'observation à l'occasion des deux tours du scrutin, dans le cadre d'une coordination renforcée avec les autres partenaires internationaux, et publication de communiqués conjoints.

Comme l'y ont invitée ses instances, et afin de mener à bien ces différentes interventions, l'OIF recherchera une synergie toujours plus grande avec les initiatives et les programmes développés par ses partenaires, en s'inscrivant dans les mécanismes de concertation mis en place.

Enfin, la participation concertée, telle que souhaitée par les Déclarations de Saint-Boniface et de Bucarest, des États membres de la Francophonie aux travaux de la commission de la consolidation de la paix, qui a tenu sa première réunion le 13 octobre 2006, se présente comme un élément déterminant pour l'identification réaliste des actions propres que l'Organisation sera en mesure de déployer, à cette étape, dans les différents domaines précédemment évoqués, compte tenu aussi principalement des ressources effectivement affectées à ce secteur d'intervention.

Dans ce sens, et tout en poursuivant sa fonction de plaidoyer auprès des institutions financières internationales, comme le Secrétaire général s'y est maintes fois employé, l'OIF s'efforcera de soumettre plus systématiquement à ses partenaires, comme la Banque mondiale, la Banque africaine et l'Union européenne, des projets consolidés susceptibles de recevoir des financements, à l'instar du projet « Appui à la justice en Haïti », sous l'égide de l'Union européenne et de l'Agence canadienne de développement international. Par ailleurs, la création d'un Fonds spécial francophone pour la paix pourrait faire l'objet d'une réflexion approfondie au sein de nos instances.

Participation de la Francophonie aux mécanismes de suivi et d'accompagnement des transitions en Afrique et en Haïti

- Mécanismes de suivi et d'accompagnement global des transitions et de la consolidation de la paix, comme le comité de suivi des accords de Marcoussis puis le groupe de travail international en Côte d'Ivoire ; le Comité des partenaires extérieurs pour le suivi du processus électoral, en République centrafricaine, devenu le Comité de partenaires extérieurs pour le suivi de la politique et le développement ; le cadre de coopération intérimaire en Haïti ; le comité de suivi de l'accord de Moroni du 20 décembre 2003 aux Comores.
- Mécanismes d'accompagnement des processus électoraux, comme le comité technique composé de partenaires internationaux et des acteurs locaux chargés de la préparation technique et matérielle des élections en République démocratique du Congo, le groupe d'appui au processus électoral à Madagascar. Dans ce cadre, l'OIF a conclu également des accords spécifiques, tels que celui signé avec le Programme des Nations unies pour le développement en République démocratique du Congo en vue de renforcer les capacités des juridictions chargées de l'examen des contentieux électoraux, ou avec la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission internationale d'évaluation des élections en Haïti, en vue du déploiement concerté des observateurs internationaux.

Principaux résultats escomptés

Compte tenu de l'évolution de la situation dans ses pays membres, avec comme principaux acteurs et bénéficiaires des actions programmées les populations civiles, les autorités et institutions étatiques de la transition et de la post-transition (parlements, commissions électorales, Cours constitutionnelles, Cours suprêmes, organes de régulation, etc.), les partis politiques, les acteurs de la société civile, dont les associations de femmes, de jeunes, de journalistes et de défense des droits de l'Homme, les juristes et praticiens du droit, l'Organisation souhaite contribuer à :

- une meilleure identification et à la valorisation des mécanismes endogènes de dialogue et de réconciliation dans les pays en crise, en situation de sortie de crise ou de consolidation de la paix ;
- un accroissement de la participation des acteurs politiques, des médias et des acteurs de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, au dialogue et à la réconciliation en vue d'une vie politique apaisée, grâce au renforcement de leurs capacités d'organisation et d'action ;
- l'élaboration consensuelle et réaliste des calendriers des transitions et au respect de leur mise en œuvre ;
- l'élaboration consensuelle des textes fondamentaux et électoraux et au respect de leur mise en application ;
- une collaboration effective entre les institutions de la transition ainsi qu'entre les institutions issues du nouvel ordre constitutionnel, afin d'éviter les tensions et les conflits de compétences ainsi qu'à l'affermissement de leur professionnalisme et de leur indépendance ;
- la tenue d'élections libres, fiables et transparentes aux résultats acceptés par tous ;
- l'enrichissement de sa fonction d'observation et d'évaluation des pratiques de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés dans les pays concernés, comme de sa réflexion sur les transitions.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF investira un montant de près de 5 millions d'euros auxquels s'ajouteront 4 millions d'euros pour les deux premières années en faveur de Haïti, pour accompagner les sorties de crise et les transitions et consolider la paix.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)

2007	2008	2009	Total 2007-2009
1 770 000	1 770 000	1 770 000	5 310 000
Budget prévisionnel y inclus le projet "Appui à la justice en Haïti"			
3 769 998	3 769 998		

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué :

- au parachèvement des processus de sortie de crise qu'accompagne la Francophonie, notamment en Mauritanie, au Togo et en Côte d'Ivoire ;
- à l'ajustement de méthodes spécifiques et utiles d'accompagnement de sept pays membres en situation de consolidation de la paix (République centrafricaine, République démocratique du Congo, Haïti, Togo, Côte d'Ivoire, Burundi, Comores) ;
- à l'organisation de rencontres sous-régionales (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Europe centrale et orientale) d'échanges sur le statut de l'opposition et le dialogue politique, en vue du renforcement des capacités des acteurs nationaux, avec une attention particulière au rôle des femmes ;
- à l'élaboration et à la diffusion de supports de sensibilisation en faveur des ONG et des médias spécialisés dans le domaine de la paix et de la réconciliation, en mettant l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes ;
- à l'élaboration des textes réglementaires ainsi qu'au renforcement des capacités matérielles et humaines des institutions nouvellement mises en place dans les pays en situation de sortie de crise ou de consolidation de la paix ;
- à l'organisation technique et matérielle, ainsi qu'au contrôle d'élections non contestées dans les pays en situation de sortie de crise ou de consolidation de la paix ;
- au renforcement de la visibilité et de l'expertise de la Francophonie dans le dispositif multilatéral de coopération pour l'accompagnement des transitions et la consolidation de la paix ;
- à l'affinement de la stratégie de la Francophonie en matière d'accompagnement des transitions et de consolidation de la paix, notamment par la publication de guides de référence et l'élaboration de modules de formation.